Les citoyens aînés du Nouveau-Brunswick

Un rapport sociodémographique

Nouveau Brunswick

Santé et Services communautaires

Les citoyens aînés du Nouveau-Brunswick

Un rapport sociodémographique

Préparé par le

Bureau pour citoyens aînés
Ministère de la Santé et des Services
communautaires
C.P. 5100
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5G8

Janvier 1992

92-04738/

Avant-propos

Les données que renferme le présent document sont basées sur des documents de Statistique Canada et de l'Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick ou sur les autres sources de référence citées. Une liste des sources de référence est fournie à la fin du document, ainsi qu'une liste des sources des données de chacun des graphiques. La plupart des sources citées peuvent être consultées à la section des documents du gouvernement de la Bibliothèque de l'Assemblée législative. Nous remercions tout spécialement Georgette Martin et Janet McNeil de leur aide.

Les projections démographiques doivent être utilisées avec **CIRCONSPECTION**, car elles illustrent des **tendances générales** plutôt que des chiffres démographiques précis. Nous vous ferons remarquer que les projections démographiques sont établies en fonction des meilleures informations que l'on peut obtenir à un moment donné. Ces projections sont appelées à changer au fur et à mesure que des estimations plus fiables viennent remplacer les données originales. En outre, il est toujours possible que l'on puisse découvrir des procédures méthodologiques plus perfectionnées. Comme le Nouveau-Brunswick a connu, par tradition, un exode net, nous avons utilisé des projections de scénario négatif.

En 1986, la population totale du Nouveau-Brunswick se montait à 710 422. Les données du recensement contenues dans ce rapport, la ventilation infra-provinciale et les caractéristiques sociales, sont établies à partir d'une population totale de 709 440, en conséquence de l'exclusion des réserves indiennes qui n'ont pas été énumérées au complet. En outre, les caractéristiques économiques ne sont fournies que pour la population vivant dans des maisons privées.

La présente publication constitue une compilation de données provenant d'un certain nombre de sources et offre une vue «instantané» des personnes de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick. Dans le cas de certains sujets, n'ayant pu obtenir les chiffres du Nouveau-Brunswick avant la date de publication, on a utilisé ceux du Canada afin d'inclure le sujet.

Des commentaires et des suggestions concernant ce rapport et d'éventuelles rééditions sont les bienvenus.

Also available in English under the title "New Brunswick's Senior Citizens: A Socio-demographic Report".

Table des matières

Points saillants 1

Vue d'ensemble

Population totale du Nouveau-Brunswick 6
Par région de la FSSC 6
Projections 7
Personnes de 65 ans et plus 8
Par région de la FSSC 8
Projections 9
Groupes d'âge au sein de la population de 65 ans et plus 11
Augmentation parmi les groupes d'âge avancé . . . 12
Taux moyens de croissance annuelle 13
Ratios femmes/hommes 15
Par région de la FSSC 16
État civil 19
Espérance de vie 21
Ratios de dépendance 22
Par région de la FSSC 26

Niveaux de santé et d'activité

Enquête sur la santé et les limitations d'activités 27
Nature de l'incapacité 28
Personnes ayant une incapacité
Par groupe d'âge 29
Dans des établissements 30

Dans des domiciles privés 31
Gravité de l'incapacité 32
Recours à des aides spéciales 33
Consommation d'alcool et de médicaments 33
Activité physique 34
Activités récréatives 34
Barrières aux déplacements 34
Modifications spéciales 35
Dépendance envers les autres 36

Revenu et dépenses

Sécurité de la vieillesse 38
Supplément de revenu garanti 39
Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec 42
Placements 44
Régimes de retraite privés 44
Emploi 45
Population active 45
Revenu d'emploi 46
Répartition du revenu par source et sexe 48
Classement des niveaux de revenus par source de revenu 49
Revenu moyen 50
Dépenses 51
Incidence de revenu faible 53

Conditions de logement

Résidence 54
Régions urbaines/rurales 56
Propriétaires 58
Dépenses des soutiens de ménage 60

Sécurité

Mauvais traitements à l'égard des personnes âgées 61
Suicide 66
Victimisation 69

Activités sociales et culturelles

Activités sociales 73
Contributions 74
Scolarité 75
Niveaux d'alphabétisation 77
Langues 83
Langue officielle 83
Langue maternelle 85
Origine ethnique 86
Immigration 87

Conclusion 88

Références 89

Carte des régions de la FSSC 97

Tableaux 98

Points saillants

Vue d'ensemble

- En 1986, plus de 11 % des 710 400 habitants du Nouveau-Brunswick avaient 65 ans et plus. Les prévisions indiquent que ce taux pourrait passer à plus de 20 % en 2021.

- Les personnes de 75 ans et plus composaient près de 40 % de la population de 65 ans et plus en 1986. Ce taux est censé passer à plus de 50 % en 2036.

- Entre 1986 et 2001, le nombre de personnes de 75 ans et plus est censé augmenter à plus de 16 000.

- En 1986, plus de 56 % des Néo-Brunswickois de 75 ans et plus demeuraient dans les régions de la Famille et des services sociaux communautaires (FSSC) de Saint-Jean, de Moncton et de Fredericton.

- Dans la région de la FSSC de Saint-Jean, 65 % des personnes de 75 ans et plus étaient des femmes.

- Plus de 57 % de tous les Néo-Brunswickois de 65 ans et plus étaient des femmes. Dans le groupe des 90 ans et plus, plus de 70 % étaient des femmes.

- La majorité des hommes de 65 ans et plus sont mariés, tandis que la plupart des femmes sont veuves. Dans le groupe des 90 ans et plus, près de 40 % des hommes sont mariés comparativement à 4,8 % des femmes.

- À moins que les taux de natalité n'augmentent, le nombre de personnes de moins de 20 ans diminuera à un rythme plus rapide que le nombre de personnes de 65 ans et plus n'augmentera.

- En 1986, le ratio de dépendance démographique (le nombre de personnes de moins de 20 ans et de 65 ans et plus pour chaque tranche de 100 personnes du groupe d'âge des 20 à 64 ans) variait entre un plafond de 84 dans la région de Woodstock et un bas niveau de 68 dans la région de Fredericton.

Santé et limitations d'activités

- En 1986, plus de 110 000 personnes du Nouveau-Brunswick connaissaient un certain niveau d'incapacité. Plus du tiers avaient 65 ans et plus.

- Près de 90 % des personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité demeuraient à la maison. De ce groupe, 22 % vivaient seules.

- Les troubles de mobilité, d'agilité et d'audition ont été les trois principales incapacités signalées.

- Plus de 76 % des personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité et demeurant à la maison ont déclaré utiliser quotidiennement des médicaments sur ordonnance.

- Environ 20 % des adultes de 65 ans et plus ayant une incapacité ont signalé avoir besoin d'une compagne ou d'un compagnon/d'un(e) assistant(e) pour leurs déplacements courts ou longs.

- En moyenne, environ 80 % de l'aide requise par les adultes de 65 ans et plus ayant une incapacité provenait des membres de la famille.

- Au Nouveau-Brunswick, à peine plus de 1 200 personnes de 65 ans et plus ont signalé avoir besoin d'aide pour les tâches ménagères quotidiennes, mais elles ne recevaient aucune aide.

Revenu

- En mai 1991, 50 862 Néo-Brunswickois, soit 57,73 % des plus de 88 000 habitants qui recevaient une allocation de sécurité de la vieillesse (SV), recevaient également un Supplément de revenu garanti (SRG). Il s'agissait du quatrième taux le plus élevé au Canada, après Terre-Neuve, les Territoires du Nord-Ouest et l'Île-du-Prince-Édouard.

- Un peu moins de 11 % des personnes de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick recevaient le maximum du SRG. De ce groupe, 70 % étaient célibataires, veufs ou divorcés.

- À l'échelle nationale, la SV/le SRG représente 45 % du revenu dans le cas des femmes de 65 ans et plus, comparativement à 25 % dans le cas des hommes.

- En 1988, parmi les plus de 300 000 cotisants Néo-Brunswickois au Régime de pensions du Canada, 60 % étaient des hommes et 40 % des femmes.

- En juin 1986, près de 6 % des personnes de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick étaient considérées comme membres de la population active.

- Une moyenne de l'Enquête des consommateurs de 1986 et de 1987 réalisée par Statistique Canada révèle que le taux des ménages pauvres chez les citoyens aînés du Nouveau-Brunswick était de 6 % pour les couples et de 47 % pour les personnes seules.

Conditions de logement

- En 1986, près de ~~90~~ 93 % des Néo-Brunswickois de 65 ans et plus habitaient des logements privés. Un sur cinq vivait seul.

- Au Nouveau-Brunswick, 56 % des personnes de 65 ans et plus habitaient des régions urbaines. Les habitants des régions urbaines sont, dans une proportion supérieure, des personnes plus âgées, des femmes et des personnes seules.

- Au Nouveau-Brunswick, 76 % des soutiens de ménage de 65 ans et plus possédaient leur propre maison.

- La proportion du revenu du ménage consacré au loyer/paiement d'une maison est plus élevée dans le cas des locataires que des propriétaires de maisons, et elle est plus élevée dans le cas des femmes soutiens de ménage que des hommes soutiens de ménage.

Sécurité

- Les résultats d'une étude canadienne réalisée en 1989 indiquaient qu'environ 4 % des citoyens aînés demeurant dans des foyers privés canadiens ont été victimes de mauvais traitements. L'exploitation financière est le type d'abus le plus courant.

- Pour tous les groupes d'âge le taux de suicide le plus élevé se retrouve parmi les hommes de 70 ans et plus. La principale raison du suicide chez les personnes âgées semble être la dépression non traitée.

- Même si les taux de victimisation étaient les plus bas chez les personnes de 65 ans et plus, ce groupe était plus enclin que les autres groupes d'âge à exprimer des sentiments de manque de sécurité.

- Les personnes âgées au Canada, et particulièrement celles vivant dans les régions rurales, sont les plus susceptibles de ne pas connaître les services et les programmes d'aide aux victimes de crimes. De toutes les régions du Canada, les résidents des provinces de l'Atlantique semblent les moins renseignés sur ces programmes.

Activités sociales et culturelles

- Les Canadiens de 65 ans et plus offrent toute une variété d'aide aux autres, notamment aide financière, garde d'enfants, transport, travail bénévole, travaux ménagers, travaux de jardinage. En 1986, les cadeaux et les contributions représentaient près de 10 % de leurs dépenses totales.

- En 1986, environ 35 % des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick avaient une scolarité de niveau secondaire ou plus avancée.

- Environ 55 % des personnes de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick n'avaient pas atteint la neuvième année, niveau considéré essentiel pour satisfaire ses besoins courants de lecture.

- Environ les deux tiers des Néo-Brunswickois de 65 ans et plus sont capables de converser en anglais seulement; 11,8 % en français seulement, et 22,2 % dans les deux langues officielles.

- Plus de 98 % des Néo-Brunswickois ont pour langue maternelle soit l'anglais, soit le français, soit l'anglais et le français.

Vue d'ensemble

Population totale du Nouveau-Brunswick

En 1986, la population totale du Nouveau-Brunswick se chiffrait à 709 400 habitants (Statistique Canada 1987, Catalogue 93-101). La province est répartie en douze régions de la Famille et des services sociaux communautaires (voir carte de la page 97). Plus de 55 % de la population demeure dans trois des régions : Saint-Jean, Moncton et Fredericton.

Régions de la Famille et des services sociaux communautaires
Nouveau-Brunswick, 1986

Région de la FSSC	Population totale de la région	% de la population totale du N.-B.
Richibucto	31 496	4,4 %
Moncton	135 801	19,1 %
Saint-Jean	141 663	20,0 %
St. Stephen	26 525	3,7 %
Fredericton	113 625	16,0 %
Woodstock	36 459	5,1 %
Edmundston	31 896	4,5 %
Campbellton	39 921	5,6 %
Bathurst	37 893	5,3 %
Péninsule acadienne	49 580	7,0 %
Miramichi	49 343	6,9 %
Grand-Sault	15 240	2,1 %

Source : Ministère de la Santé et des Services communautaires, DPE.

♦ Projections

La population du Nouveau-Brunswick augmente de façon constante. De 677 200 en 1976, elle est passée à 710 400 en 1986 et, en 2006, elle devrait atteindre les 751 800 habitants, ce qui représente une augmentation de 11 % sur une période de 30 ans.

Population totale, Nouveau-Brunswick
1976 - 2006

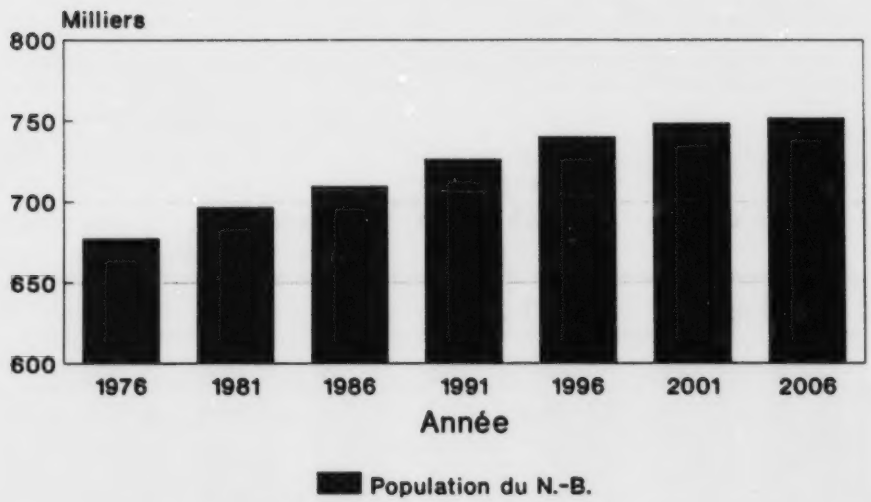

Sources : Agence de la statistique du N.-B., 1989; 1990; Statistique Canada, 1983, 91-518; 1987, 93-101.

Personnes de 65 ans et plus

En 1986, 78 700 personnes avaient 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick. Cela représente 11,1 % de la population totale. La population de la région de St. Stephen comptait la proportion la plus élevée de personnes de 65 ans et plus (14,9 %). Le plus grand nombre de personnes de 65 ans et plus se trouve dans les régions de Saint-Jean, de Moncton et de Fredericton.

Personnes de 65 ans et plus, par région de la Famille et des services sociaux communautaires, Nouveau-Brunswick, 1986

Région de la FSSC	Nombre de personnes de 65 ans et plus	65 + comme % de la population totale de 65+ du N.-B.	65+ comme % de la population de la région
Richibucto	3 720	4,7 %	11,8 %
Moncton	15 915	20,3 %	11,7 %
Saint-Jean	16 675	21,2 %	11,8 %
St. Stephen	3 955	5,0 %	14,9 %
Fredericton	11 645	14,8 %	10,2 %
Woodstock	4 830	6,2 %	13,2 %
Edmundston	3 120	4,0 %	9,8 %
Campbellton	4 085	5,2 %	10,2 %
Bathurst	3 265	4,2 %	8,6 %
Péninsule acadienne	4 675	6,0 %	9,4 %
Miramichi	5 110	6,5 %	10,4 %
Grand-Sault	1 490	1,9 %	9,8 %

Source : Ministère de la Santé et des Services communautaires, DPE.

♦ **Projections**

Le nombre de personnes de 65 ans et plus augmente et il continuera d'augmenter. De 61 100, soit 9 % de la population totale du Nouveau-Brunswick en 1976, il devrait passer à 98 800 en l'an 2006, soit 13,1 % de la population totale. Ce chiffre représente une augmentation de 62 % pour la période de 30 ans. L'augmentation des 65 ans et plus n'aura toutefois pas atteint son sommet en l'an 2006.

Population des personnes de 65 ans et plus, Nouveau-Brunswick, 1976-2006

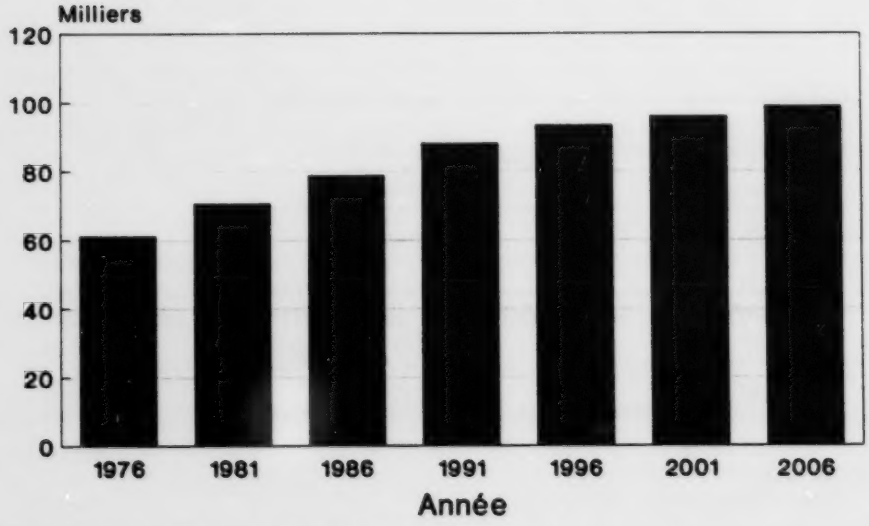

Sources : Agence de la statistique du N,-B., 1989; 1990. Statistique Canada 1983, 91-518; 1987, 93-101.

La génération du baby-boom, née entre le milieu des années 40 et le milieu des années 60, atteindra l'âge de la retraite entre l'an 2010 et l'an 2031. En 2036, de 20 à 30 % des Canadiens pourraient avoir 65 ans et plus (Statistique Canada 1990, Catalogue 91-520). Cette proportion est censée diminuer au fur et à mesure que la génération du baby-boom évoluera dans le système.

Les 65 ans et plus sous forme de % de la population totale du Canada selon divers scénarios, années choisies, 1981-2036

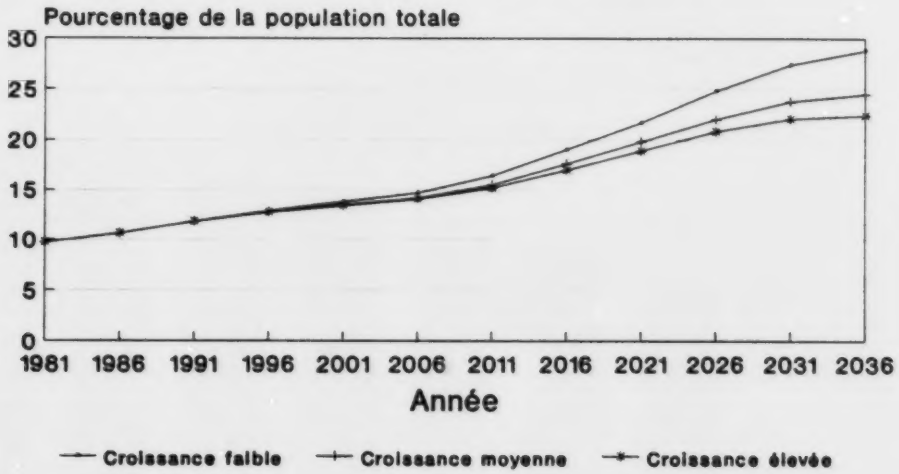

Source :
Statistique Canada 1990, 91-520.

Groupes d'âge au sein de la population de 65 ans et plus

Afin d'obtenir un tableau plus clair de ce qui se produit, il faut examiner les groupes d'âge au sein de la population de 65 ans et plus. En 1986, le Nouveau-Brunswick comptait 31 000 habitants de 75 ans et plus, ce qui représente près de 40 % de la population de 65 ans et plus. Plus de 56 % des personnes de 75 ans et plus habitaient les régions de Saint-Jean, de Moncton et de Fredericton.

Personnes de 75 ans et plus par région de la Famille et des services sociaux communautaires, Nouveau-Brunswick, 1986

Région de la FSSC	Nombre de personnes de 75 ans et plus	% de la population 75+
Richibucto	1 480	4,7 %
Moncton	6 420	20,5 %
Saint-Jean	6 740	21,5 %
St. Stephen	1 635	5,2 %
Fredericton	4 605	14,7 %
Woodstock	1 885	6,0 %
Edmundston	1 215	3,9 %
Campbellton	1 630	5,2 %
Bathurst	1 260	4,0 %
Péninsule acadienne	1 910	6,1 %
Miramichi	1 940	6,2 %
Grand-Sault	565	1,8 %
Total	31 285	100 %

Source : Ministère de la Santé et des Services communautaires, DPE.

Augmentation parmi les groupes d'âge avancé

Les projections canadiennes à long terme indiquent que, surtout après 2011, la concentration des personnes de 65 ans et plus se déplacera vers les groupes d'âge plus avancés (Statistique Canada 1990, Catalogue 91-520, p. 40-41). Tandis que le sous-groupe des 65-74 ans représentait 60 % de la population aînée canadienne en 1989, il représentera moins de 50 % de celle-ci en 2036. La tendance au vieillissement est particulièrement prononcée chez les femmes d'âge avancé. On peut s'attendre à une tendance analogue au Nouveau-Brunswick.

Population de 65+, par sexe et groupe d'âge, Canada, 1986, 1989, 2011, 2036, en fonction d'une croissance faible

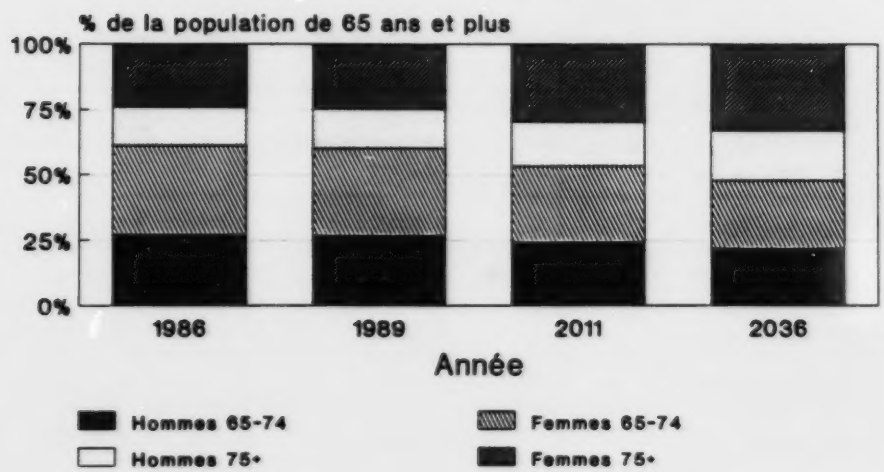

Source :
Statistique Canada 1990, 91-520.

Taux moyens de croissance annuelle

Comme l'illustre le graphique, le taux de croissance annuel moyen devrait baisser pour les groupes des 65 à 74 ans et des 75 à 84 ans. Le taux de croissance annuel devrait atteindre 5,7 % pour le groupe des 85 ans et plus, entre 1991 et 1996.

Après 1996, le taux de croissance du groupe des 85 ans et plus ralentira lorsque les personnes nées au cours de la dépression auront atteint ces groupes d'âge. En même temps, toutefois, la grande vague de la génération du baby-boom frappera le groupe des 65 ans et plus, engendrant ainsi une rapide augmentation du groupe des 65 à 74 ans.

Taux moyens de croissance annuelle par période de cinq ans pour le Nouveau-Brunswick, par groupe d'âge

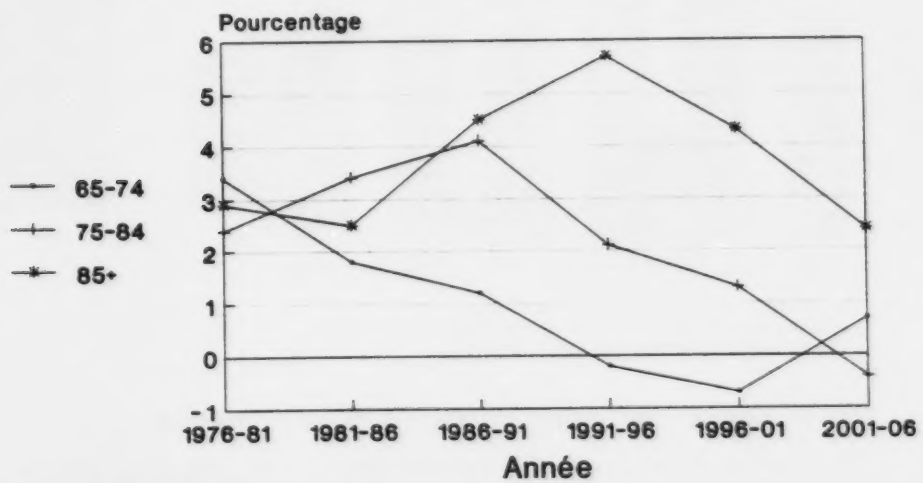

Sources : Agence de la statistique du N.-B., 1989; 1990. Statistique Canada 1983, 91-518; 1987, 93-101.

Le taux de croissance élevé parmi les citoyens aînés revêt un intérêt particulier pour les planificateurs des soins de santé. Entre 1986 et 2001, tandis que la population totale des 65 ans et plus augmentera d'environ 17 200, le nombre des personnes de 65 à 74 ans augmentera de seulement 700, alors que le nombre des personnes de 75 ans et plus augmentera de plus de 16 500. Le nombre de personnes de plus de 85 ans devrait augmenter d'environ 92 %, passant de 7 100 en 1986 à 13 600 en l'an 2001.

Augmentation de 1986 à 2001, population de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick, par groupe d'âge

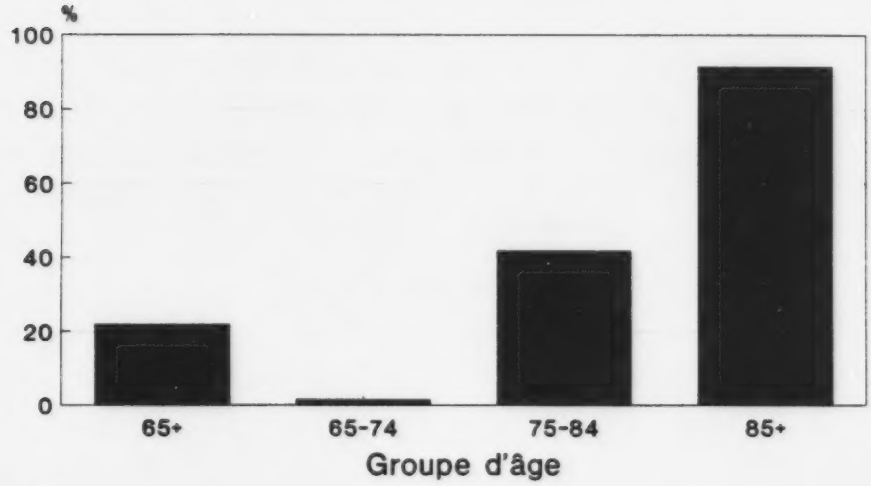

Sources :
Agence de la statistique du N.-B., 1989;
1990. Statistique Canada 1987, 93-101.

Par le passé, les soins de santé avaient tendance à être axés sur les personnes de 65 ans et plus. Le gros des services est cependant réellement requis par des personnes de plus de 80-85 ans (Stone & Frenken, 1988). Dans l'immédiat, il s'agit du segment affichant le taux de croissance le plus élevé parmi la population des 65 ans et plus.

Ratios femmes/hommes

En 1986, 57 % des personnes âgées de 65 ans et plus étaient des femmes. Ce taux est appelé à augmenter graduellement jusqu'à 59 %, en l'an 2001. On ne doit cependant pas considérer le groupe des 65 ans et plus comme une simple unité. En 1986, au moment où 54 % des personnes de 65 à 69 ans étaient des femmes, la proportion de celles-ci atteignait 72 % au sein du groupe des 90 ans et plus.

Répartition de la population des 65 ans et plus par sexe et groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1986

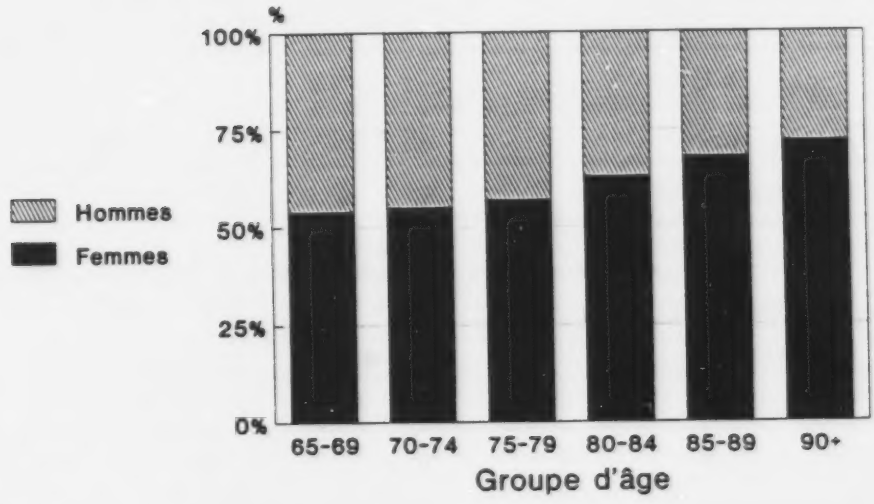

Source :
Statistique Canada 1987, 93-101.

Le ratio ne fait pas que varier en fonction de l'âge des personnes, mais les variations sont évidentes parmi les régions de la Famille et des services sociaux communautaires de la province. Comme le tableau ci-dessous l'illustre, le pourcentage de femmes le plus élevé parmi les groupes des 65 à 74 ans et des 75 ans et plus se retrouve dans la région de Saint-Jean qui, tel que démontré plus haut, possède également la population la plus nombreuse des 65 ans et plus. Les deux régions comptant des proportions presque égales d'hommes et de femmes de 65 ans et plus sont les régions de Richibucto et de la Péninsule acadienne.

Les femmes sous forme de proportion des 65 ans et plus, par groupe d'âge au sein de chacune des régions de la Famille et des services sociaux communautaires du Nouveau-Brunswick, 1986

Région de la FSSC	% des 65-74	% des 75+
Richibucto	50,2 %	53,0 %
Moncton	55,7 %	63,4 %
Saint-Jean	56,4 %	65,0 %
St. Stephen	55,4 %	62,7 %
Fredericton	54,7 %	61,0 %
Woodstock	52,6 %	61,5 %
Edmundston	56,4 %	61,3 %
Campbellton	55,2 %	61,3 %
Bathurst	53,9 %	58,7 %
Péninsule acadienne	48,1 %	54,2 %
Miramichi	53,8 %	59,8 %
Grand-Sault	54,1 %	54,0 %

Source : Ministère de la Santé et des Services communautaires, DPE.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, le nombre de femmes ne dépasse pas toujours le nombre d'hommes sur la durée d'une vie. Toutefois, vers l'âge de 50 ans et plus, la proportion de femmes par rapport aux hommes augmente rapidement, spécialement aux âges avancés.

Au nombre des personnes de 90 ans et plus, on comptait 252 femmes par tranche de 100 hommes, ou 2,5 femmes pour chaque homme.

Nombre de femmes par tranche de 100 hommes, par groupe d'âge
Nouveau-Brunswick, 1986

Groupe d'âge	Nombre de femmes/100 hommes
Moins 1 - 24	96
25 - 34	102
35 - 49	98
50 - 64	107
65 - 69	117
70 - 74	121
75 - 79	135
80 - 84	168
85 - 89	215
90+	252

Source : Calculs basés sur les données de Statistique Canada 1987, Catalogue 93-101, Tableau 3.

Bien que le déséquilibre entre les sexes semble s'être atténué et, en fait, avoir légèrement chuté dans certains groupes d'âge, l'écart semble encore prononcé pour le groupe des 85 ans et plus. Les projections au cours du prochain siècle semblent indiquer une stabilisation et une légère décroissance du ratio femmes/hommes (Stone et Frenken, 1988).

Nombre de femmes par 100 hommes, par groupe d'âge et par année, Nouveau-Brunswick

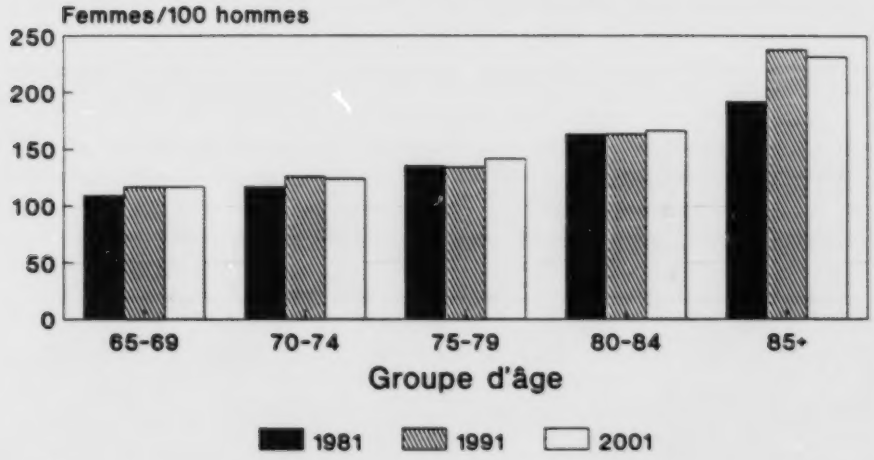

Source :
Agence de la statistique du N.-B., 1989.
Statistique Canada 1987, 93-101.

Il faut par conséquent accorder une attention particulière à l'influence qu'a une population à prédominance de femmes à l'âge de la vieillesse sur les besoins en services/programmes, étant donné que, comme la section suivante l'illustre, la plupart des femmes âgées vivent seules.

État civil

En 1986, la majorité des hommes de plus de 65 ans étaient mariés alors que la majorité des femmes étaient veuves. La différence s'est accentuée avec l'âge. Dans les groupes des 65-69 ans, plus de 80 % des hommes et de 60 % des femmes étaient mariés. Dans le groupe des 90 ans et plus, près de 40 % des hommes étaient mariés, comparativement à 4,8 % seulement, chez les femmes (Statistique Canada 1987, Catalogue 93-101, Tableau 5).

Tableau comparatif des personnes veuves et des personnes mariées, par sexe et groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1986

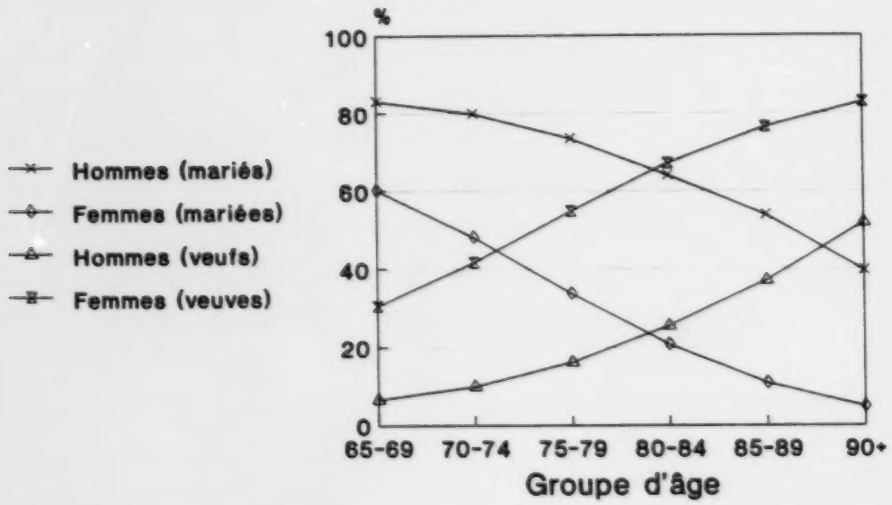

Source :
Statistique Canada 1987, 93-101.

Réunir les personnes célibataires, divorcées et veuves dans un même groupe nous permet de comparer le nombre de personnes seules avec celui des personnes mariées. En 1986, les trois quarts des femmes de 75 ans et plus étaient célibataires, divorcées ou veuves. Chez les 85 ans et plus, 91,4 % des femmes et 50,7 % des hommes étaient célibataires, divorcés ou veufs.

Proportion de la population de 65 ans et plus par état civil, groupe d'âge et sexe, Nouveau-Brunswick, 1986

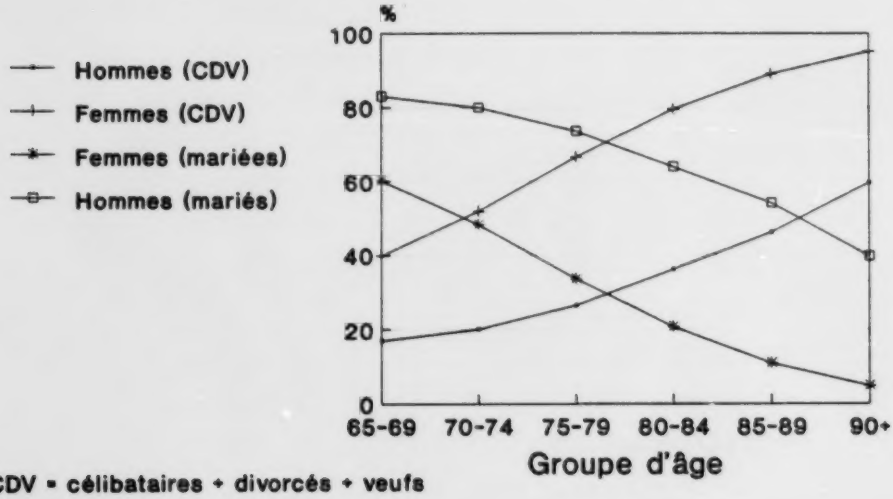

CDV = célibataires + divorcés + veufs

Source :
Statistique Canada 1987, 93-101.

La différence entre les états civils peut être attribuée à plusieurs facteurs. Le plus évident est la différence d'espérance de vie. Au Nouveau-Brunswick, l'espérance de vie à la naissance est de 72 ans pour les hommes, et de 80 ans pour les femmes. Aussi, plus longtemps nous vivons, plus notre espérance de vie est élevée. Ainsi, à 65 ans, les hommes peuvent ajouter 14,64 années, tandis que les femmes peuvent s'attendre à une espérance moyenne supplémentaire de plus de 19,41 ans. (Statistique Canada 1989, Numéro de facture 41044.)

La tendance des femmes à épouser des hommes plus âgés prolonge la période de veuvage. Les hommes divorcés ou veufs ont plus tendance que les femmes à se remarier.

Les répercussions sur le système de santé sont énormes. Les chiffres du recensement du Canada (1986) révèlent que les personnes qui étaient encore mariées à un âge avancé affichaient des taux moyens (pour ces âges) bien inférieurs de placement dans des établissements. À titre d'exemple, 27,9 % des femmes mariées de 85 ans et plus étaient classées pensionnaires d'établissements, comparativement à 43,7 % de celles qui ne s'étaient jamais mariées et à 41,4 % des veuves (Stone et Frenken, 1988, p. 47).

Ratios de dépendance

L'un des moyens de relier les structures de l'âge à l'économie consiste à utiliser des ratios de dépendance. Les ratios de dépendance sont une simple mesure de la taille relative de la population jeune non active et de la population âgée par rapport à la population active (Moore, Rosenberg et Bekkering, 1989).

Le **ratio de dépendance démographique (RDD)** représente la population de 0 à 19 ans et la population des 65 ans et plus divisées par la population des 20 à 64 ans, multipliées par 100.

L'**élément âgé (RDA)** du RDD représente la population des 65 ans et plus divisée par la population des 20 à 64 ans multipliée par 100.

L'**élément jeunesse (RDJ)** du RDD représente la population des 0 à 19 ans divisée par la population des 20 à 64 ans multipliée par 100.

Bien que de nombreux problèmes et préoccupations découlent de l'utilisation des ratios de dépendance (Havens, 1981), ils sont souvent cités pour illustrer les répercussions économiques du vieillissement de notre société.

Le graphique qui suit illustre les ratios de dépendance pour le Nouveau-Brunswick, à partir de 1976, d'après les données démographiques produites par Statistique Canada (1983, Catalogue 91-518; 1987, Catalogue 93-101) et l'Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick (1989; 1990).

Taux de dépendance
Nouveau-Brunswick

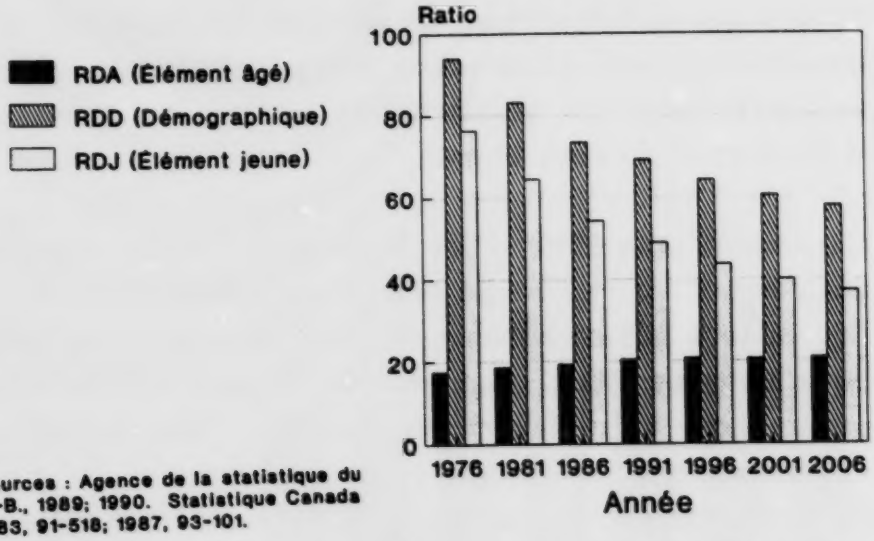

Sources : Agence de la statistique du N.-B., 1989; 1990. Statistique Canada 1983, 91-518; 1987, 93-101.

Il est important de s'attacher au ratio de dépendance démographique total, et non à un seul élément. Si l'on tient uniquement compte du RDA (ratio de la population des 65 ans et plus par rapport à la population des 20-64 ans), une augmentation graduelle est évidente. En 1976, il existait environ 17,5 personnes de 65 ans et plus par 100 personnes de 20 à 64 ans. En 1991, ce ratio sera d'environ 20,5. Le bassin des personnes disponibles parmi lesquelles on peut tirer des dispensateurs de services sera réduit. Par contre, en 1976, il existait 5,7 personnes de 20 à 64 ans pour chaque personne de 65 ans et plus; et en l'an 2006, ce chiffre pourrait baisser à 4,8.

Avec la retraite obligatoire qui est remise en question, un plus grand nombre de personnes pourraient travailler après l'âge de 65 ans. Par ailleurs, tout indique que la génération du baby-boom favoriserait la retraite anticipée. Les responsables de l'élaboration des programmes devront faire preuve de créativité afin de relever ces défis potentiellement contradictoires.

Le RDA est toutefois souvent cité par rapport à des considérations économiques, spécialement la diminution de la population active qui soutient la population âgée. Souvent, seul le RDA est cité, et les chiffres éveillent des craintes chez la génération du baby-boom.

Cependant pour obtenir la perspective d'ensemble on doit également tenir compte du changement du ratio de dépendance démographique (RDD) et du ratio de dépendance de la jeunesse (RDJ). Bien entendu, le taux de fécondité des générations futures est imprévisible. Si, toutefois, on maintient tous les facteurs constants (taux de natalité, espérance de vie, exode net), le RDD révèle un modèle tout à fait différent.

En 1976, on comptait environ 93,9 personnes à charge de moins de 20 ans et de plus de 64 ans par 100 personnes de 20 à 64 ans. Le taux baisse et se stabilise graduellement au fur et à mesure que la génération du baby-boom fait son entrée parmi la population active, si bien qu'en 2006 il ne restera plus que 57,9 personnes de moins de 20 ans et de plus de 64 ans par 100 personnes de 20 à 64 ans. Cependant, lorsque les membres de la génération du baby-boom prendront leur retraite en 2010, le RDD augmentera considérablement.

L'existence de ce type de RDD s'explique par le fait que le RDJ est censé baisser plus rapidement que le RDA n'augmentera. En d'autres termes, à moins que les taux de fécondité n'augmentent, et que les tendances de l'immigration ne changent de façon significative, le nombre de personnes de moins de 20 ans diminuera plus rapidement que le nombre de personnes de 65 ans et plus n'augmentera.

Pourcentage de la population totale par groupe d'âge, Nouveau-Brunswick 1976-2006

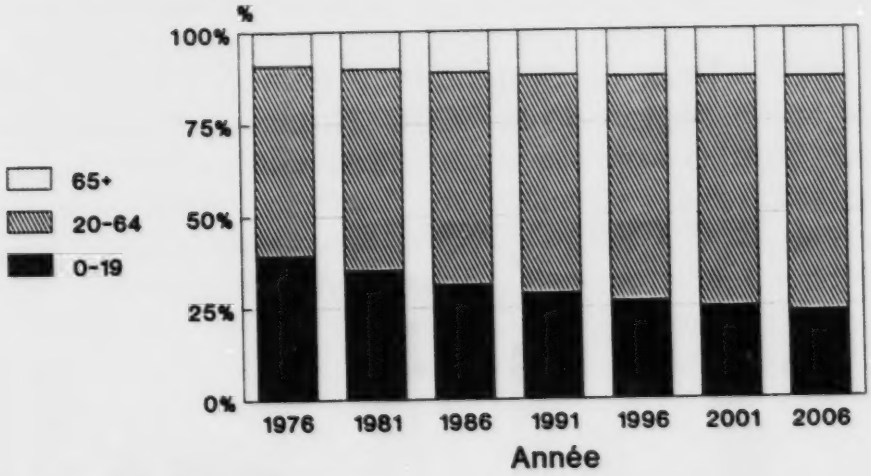

Sources : Agence de la statistique du N.-B., 1989; 1990. Statistique Canada 1983, 91-518; 1987, 93-101.

L'exode net négatif, particulièrement parmi la population active, accentue le problème. L'immigration internationale ne mitige pas les effets de la migration interne vers d'autres régions du Canada, en partie à cause des taux de chômage de la province. Les variations à cet égard contribueraient également directement aux variations des ratios de dépendance.

En 1986, le ratio de dépendance démographique du Nouveau-Brunswick était de 74. En d'autres termes, il y avait 74 personnes de moins de 20 ans et de plus de 65 ans par 100 personnes de 20 à 64 ans. Les personnes du groupe des 20 à 64 ans sont considérées comme celles qui «soutiennent» les deux autres groupes, que ce soit financièrement ou à titre de membres de la population active. Au sein de la province, le ratio de dépendance démographique varie d'une région à l'autre, avec un maximum de 84 dans la région de Woodstock, et un minimum de 68 dans la région de Fredericton. Ces différences peuvent se répercuter au niveau de la disponibilité du personnel pour divers organismes de prestation de services.

Taux de dépendance démographique par région de la FSSC, Nouveau-Brunswick 1986

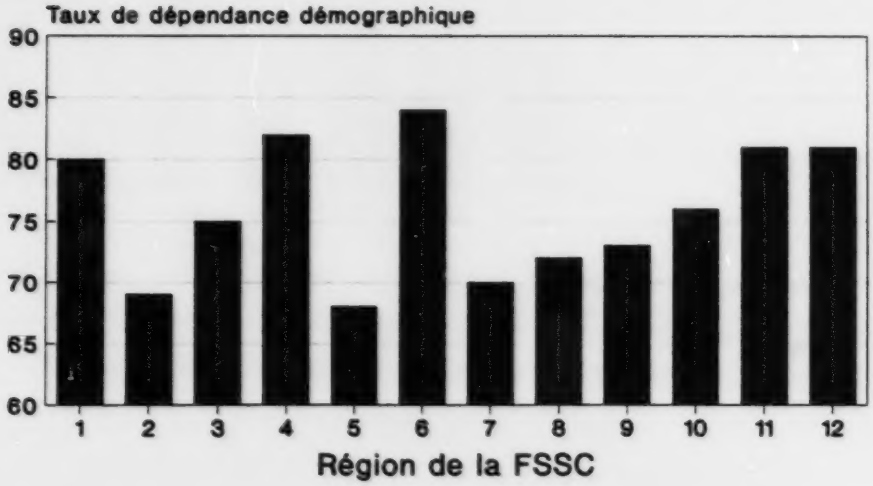

1	Richibucto	5	Fredericton	9	Bathurst
2	Moncton	6	Woodstock	10	Péninsule acadienne
3	Saint-Jean	7	Edmundston	11	Miramichi
4	St. Stephen	8	Campbellton	12	Grand-Sault

Source : Santé et Services communautaires, DPE.

Enquête sur la santé et les limitations d'activités

L'Enquête sur la santé et les limitations d'activités a été réalisée en 1986 et en 1987 afin de recueillir des données sur la nature et la gravité des incapacités déclarées par les Canadiens et les barrières auxquelles les personnes ayant une incapacité doivent faire face dans la vie de tous les jours.

Nous avons utilisé la définition que donne l'Organisation mondiale de la santé au terme «incapacité» :

> toute réduction (resultant d'une déficience), partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans des limites considérées comme normales pour un être humain (Le Quotidien, le 31 mai 1988).

Pour qu'une limitation soit considérée comme une incapacité, elle doit avoir duré, ou être censée durer six mois et plus. Une personne n'est pas jugée avoir une incapacité si elle utilise une aide technique, telle une prothèse auditive, qui élimine complètement la limitation (Statistique Canada 1989, Catalogue 82-606).

En se fondant sur cette définition, on estime qu'en 1986, au Nouveau-Brunswick, près de 110 000 personnes ont connu certains niveaux d'incapacité. Le Nouveau-Brunswick a enregistré le troisième taux d'incapacité le plus élevé, avec 15,5 %, par rapport à la moyenne canadienne de 13,2 %.

Même si le Nouveau-Brunswick a enregistré le troisième taux d'incapacité le plus élevé au Canada, il a également l'un des taux les moins élevés de placement en établissement. Au nombre des personnes ayant une incapacité au Nouveau-Brunswick, 5,4 % vivaient dans des établissements, par rapport à une moyenne nationale de 7,5 %. Par conséquent, au Nouveau-Brunswick, près de 95 % des personnes ayant une incapacité vivent dans des familles (Le Quotidien, 31 mai 1988).

Nature de l'incapacité

Une liste des incapacités mentionnées dans le présent rapport et la définition de chacune sont fournies ci-dessous. Il importe de noter que les incapacités reliées à la vision et à l'audition ne comprennent que les sujets qui ont déclaré éprouver de la difficulté, même avec des lunettes ou des prothèses auditives.

Définition de la nature de l'incapacité

Mobilité : Limitation dans la capacité de marcher, de se déplacer d'une pièce à une autre, de transporter un objet sur 10 mètres, ou de se tenir debout pendant de longues périodes.

Agilité : Limitation dans la capacité de se pencher, de s'habiller ou de se déshabiller, de se mettre au lit et de se sortir du lit, de se couper les ongles d'orteils, de se servir de ses doigts pour saisir ou manier un objet, d'atteindre quelque chose ou de couper ses aliments.

Vision : Limitation dans la capacité de lire les caractères ordinaires d'un journal ou de voir quelqu'un à quatre mètres, même avec des lunettes.

Audition : Limitation dans la capacité d'entendre ce qui se dit lors d'une conversation avec une autre personne, ou dans une conversation de groupe comprenant au moins trois autres personnes, même en portant une prothèse auditive.

Parole : Limitation dans la capacité de parler et d'être compris(e).

Autre : Limitation à cause de difficultés d'apprentissage ou à cause d'un désordre émotif ou psychiatrique, ou à cause d'un retard de développement.

Inconnu : Limitation dont la nature n'est pas spécifiée.

Source : Statistique Canada 1989, Catalogue 82-606.

Personnes ayant une incapacité

♦ Par groupe d'âge

Au Nouveau-Brunswick, plus d'un tiers des personnes ayant une incapacité avaient 65 ans et plus. Plus de 40 000, soit 51,5 % des 65 ans et plus connaissaient un certain degré d'incapacité. Du point de vue de la planification des services, il est primordial de reconnaître que près de 90 % de ces personnes vivaient dans des familles par opposition à des établissements tels que les centres de soins spéciaux et les établissements pour personnes âgées et malades chroniques, les hôpitaux généraux, les hôpitaux psychiatriques, et les centres de traitement et les établissements pour handicapés physiques (Statistique Canada, 1990, Catalogue 82-602).

Personnes ayant une incapacité, par groupe d'âge, Nouveau-Brunswick 1986/1987

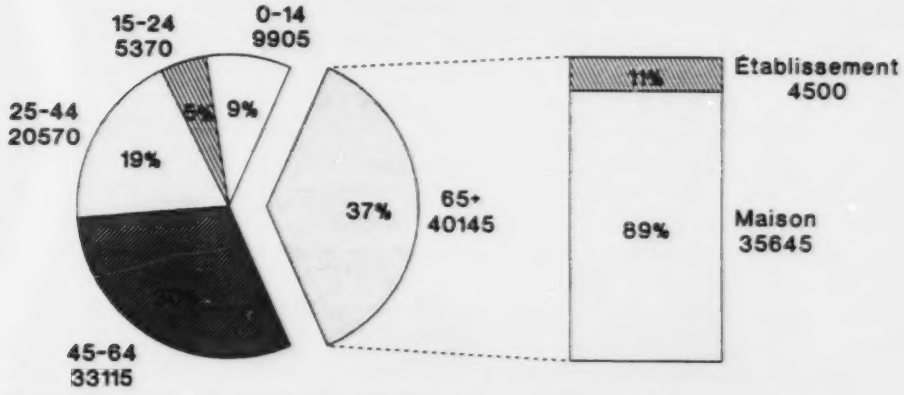

Source :
Statistique Canada 1990, 82-606.

♦ Dans des établissements

Plus la personne adulte ayant une incapacité est âgée, plus les risques qu'elle soit placée en établissement sont grands. Quoique 3,5 % des hommes ayant une incapacité et 4,4 % des femmes ayant une incapacité du groupe des 65 à 74 ans vivaient dans des établissements, ce chiffre passe à 23,9 % et 37 % respectivement chez les personnes de 85 ans et plus qui ont une incapacité. Il importe également de noter que le taux de placement en établissement des Néo-Brunswickois de 65 ans et plus ayant une incapacité est inférieur à la moyenne canadienne.

Les hommes ayant une incapacité semblent moins portés que les femmes ayant une incapacité à être placés en établissement. Cela s'explique principalement par le fait qu'un pourcentage supérieur d'hommes âgés que de femmes sont mariés (voir la section sur l'état civil) et que, par conséquent, ils bénéficient de l'aide de leur femme qui leur permet de demeurer chez eux.

Population de 65+ ayant une incapacité et demeurant en établissement, par groupe d'âge, Can. et N.-B., 1986

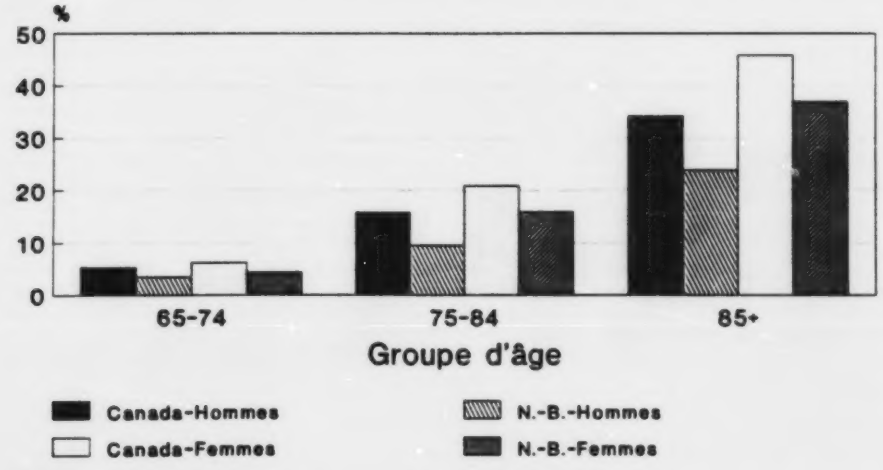

Source :
Statistique Canada 1990, 82-602.

♦ Dans des domiciles privés

En étudiant les données suivantes, on ne doit pas oublier que plus de 70 % des personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité ont signalé qu'elles avaient plus d'une incapacité. Le tableau ci-dessous fournit des données sur la prépondérance des diverses incapacités parmi la population de 65 ans et plus ayant une incapacité. La mobilité, l'agilité et l'audition sont les trois principaux objets d'incapacité. On doit accorder une attention particulière à la catégorie «autre» qui comprend les incapacités d'apprentissage, le désordre émotif ou psychiatrique, et le retard de développement, puisqu'elle touche 30 % de la population de 65 ans et plus de Néo-Brunswickois qui ont une incapacité.

Nature de l'incapacité parmi la population de 65 ans et plus ayant une incapacité et demeurant à la maison, Nouveau-Brunswick, 1986

Nature de l'incapacité	Nombre de personnes	% de la population de 65 ans et plus ayant une incapacité
Mobilité	25 950	72,8 %
Agilité	20 645	57,9 %
Vision	8 140	22,8 %
Audition	16 620	46,6 %
Parole	1 130	3,2 %
Autre	10 045	28,2 %
Inconnu	1 430	4,0 %

Source : Statistique Canada 1989, Catalogue 82-606.

Malgré le nombre et la diversité des incapacités, parmi les plus de 35 600 personnes ayant une incapacité qui ont 65 ans et plus et qui vivent à la maison, un peu plus de 8 000, soit 22 %, vivent seuls (Statistique Canada 1990, Catalogue 82-602, Tableau 4).

- **Gravité de l'incapacité (65 ans et plus demeurant à la maison)**

L'échelle de gravité reflétait la capacité de la personne à remplir une fonction. Le graphique circulaire ci-dessous illustre la gravité des incapacités des personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité et demeurant dans des familles au Nouveau-Brunswick.

Gravité de l'incapacité des personnes de 65+, ayant une incapacité et demeurant dans des familles, N.-B., 1986

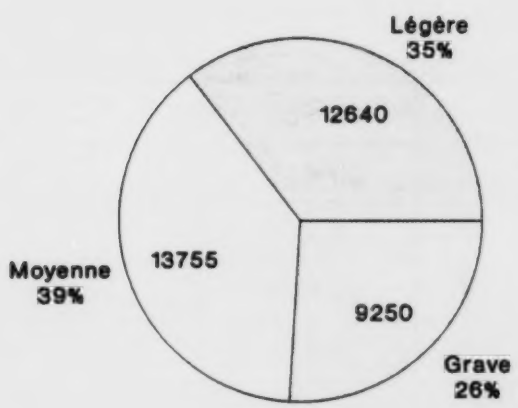

Source :
Statistique Canada 1990, 82-602.

- **Recours à des aides spéciales (65 ans et plus demeurant à la maison)**

Plus de 6 000 personnes ont déclaré utiliser une aide pour se déplacer, les plus communes étant la canne (4 125), la marchette (1 490) et le fauteuil roulant (1 020). Plus de 7 000 personnes portaient des lunettes et plus de 5 000 utilisaient des prothèses auditives. Parmi les plus de 3 000 personnes qui ont déclaré avoir besoin mais ne pas posséder de prothèses auditives, un peu plus de 20 % (660 personnes) ont déclaré que le prix de la prothèse était la principale raison pour laquelle ils n'en possédaient pas. Les autres raisons comprenaient : une incapacité auditive pas suffisamment grave (19 %), aucune raison spéciale (37 %) et autres raisons (23 %) (Statistique Canada 1990, Catalogue 82-602).

- **Consommation d'alcool et de médicaments (65 ans et plus demeurant à la maison)**

Parmi les personnes ayant une incapacité, 67 % ont déclaré ne pas consommer d'alcool et plus de 83 % ont signalé ne pas fumer.

Plus de 76 % (27 225 personnes) consommaient quotidiennement des médicaments d'ordonnance et près de 80 % (28 410) prenaient régulièrement des médicaments d'ordonnance ou des médicaments non prescrits.

- **Activité physique (65 ans et plus demeurant à la maison)**

Plus de 56 % ont affirmé ne jamais participer à une activité physique et 6 % ont affirmé y participer moins d'une fois par semaine.

- **Activités récréatives (65 ans et plus demeurant à la maison)**

Les principales activités en résidence auxquelles 96 % des personnes ayant une incapacité ont participé sont notamment: regarder la télévision, écouter la radio, des disques ou des cassettes, ou lire. Les autres activités comprennent les arts, l'artisanat, le jardinage et d'autres passe-temps (54 %), ainsi que les activités sociales avec la famille et les amis (85 %).

Presque 85 % des personnes ayant une incapacité participent fréquemment à des activités à l'extérieur de la maison. Près de 80 % étaient satisfaites du nombre d'activités auxquelles elles participaient. Les principaux facteurs qui ont limité leur participation sont l'incapacité physique, l'éloignement ou la qualité inadéquate du lieu de l'activité, la nécessité d'une aide ou d'une prothèse spéciale, le coût, et des moyens de transport non appropriés.

- **Barrières aux déplacements (65 ans et plus demeurant à la maison)**

Des barrières ont entravé les déplacements courts et longs. Un peu moins de 9 % n'ont pu se déplacer sur de courtes distances (moins de 80 km) en raison de leur état.

Des 8 100 personnes (plus de 20 % des personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité) qui n'ont pu entreprendre un long déplacement en raison de leur état, plus de 2 000 en ont été empêchées par les modes de déplacement qui ne convenaient pas à leurs besoins. Environ 20 % des personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité ont eu recours à un(e) compagnon(gne)/assistant(e) pour les déplacements courts ou longs. Les autres barrières aux déplacements comprenaient la nécessité d'un autobus spécial pour les trajets courts (6,4 %) et des commodités/services spéciaux pour les longs trajets (3 %).

- **Modifications spéciales (65 ans et plus demeurant à la maison)**

Un peu plus de 4,5 % des personnes âgées ayant une incapacité (1 620 personnes) ont déclaré recourir à des commodités spéciales pour avoir accès à leur lieu de résidence ou pour le quitter. Un nombre supplémentaire de 2,1 % (765 personnes) ont déclaré avoir besoin de telles commodités. Plus de 7,6 % (2 725 personnes) ont recouru à des commodités spéciales pour se déplacer à l'intérieur d'un lieu de résidence et 3,6 % (1 280 personnes) ont déclaré avoir besoin de telles commodités.

Une personne âgée sur cinq ayant une incapacité (7 580 personnes) a déclaré avoir de la difficulté à utiliser toute seule la baignoire. Les commodités modifiées à cause de l'incapacité comprenaient la baignoire (9 %) et la toilette (un peu plus de 3 %).

Les taux élevés de troubles de mobilité et d'agilité soulèvent la question de savoir si les faibles taux de modifications spéciales peuvent être dus à une absence de sensibilisation plutôt qu'à une absence de besoin.

- **Dépendance envers les autres (65 ans et plus demeurant à la maison)**

On ne s'attend pas à ce que les personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité et qui vivent à la maison recourent à une aide pour des tâches personnelles ou ménagères. L'aide était plus importante dans le cas des grosses corvées ménagères (60,2 %). Environ 30 % avaient besoin d'aide pour leurs emplettes et leurs travaux ménagers et moins du quart ont obtenu de l'aide pour la gestion de leurs finances personnelles et la préparation des repas. Moins d'une personne sur dix a obtenu de l'aide pour des soins personnels et moins de 4 % ont reçu de l'aide pour se déplacer autour de leur domicile.

Un peu plus de 1 200 personnes ont déclaré avoir besoin d'aide pour les tâches ménagères courantes normales précisant qu'elles ne recevaient cependant aucune aide.

Proportion de personnes de 65+ (à la maison) ayant une incapacité et ayant besoin d'aide, Nouveau-Brunswick, 1986

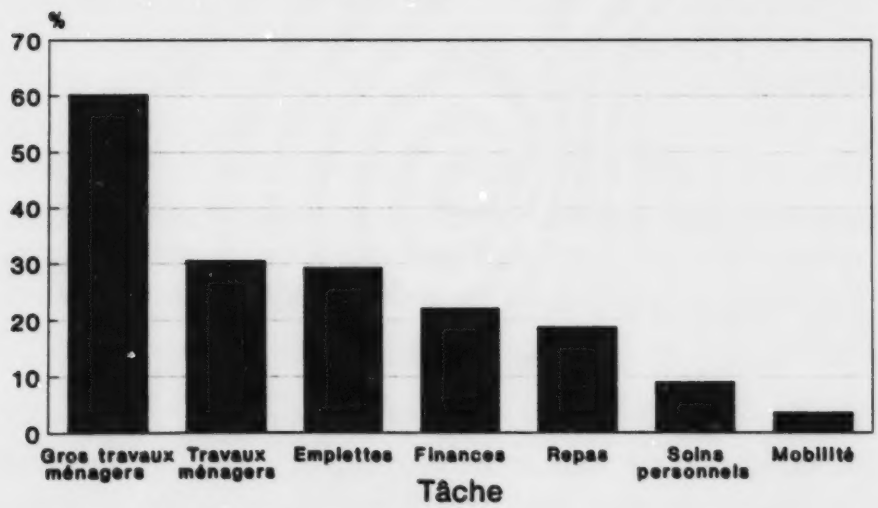

Source :
Statistique Canada 1990, 82-602.

En moyenne, les personnes obtenaient de l'aide de la famille, environ 80 % du temps; des amis et des voisins, environ 10 % temps; et d'une autre personne, 30 % du temps. (Le total est supérieur à 100 %, car certaines personnes peuvent obtenir de l'aide de plus d'une source.)

Sources d'aide des personnes de 65+ ayant une incapacité et vivant à la maison, Nouveau-Brunswick, 1986

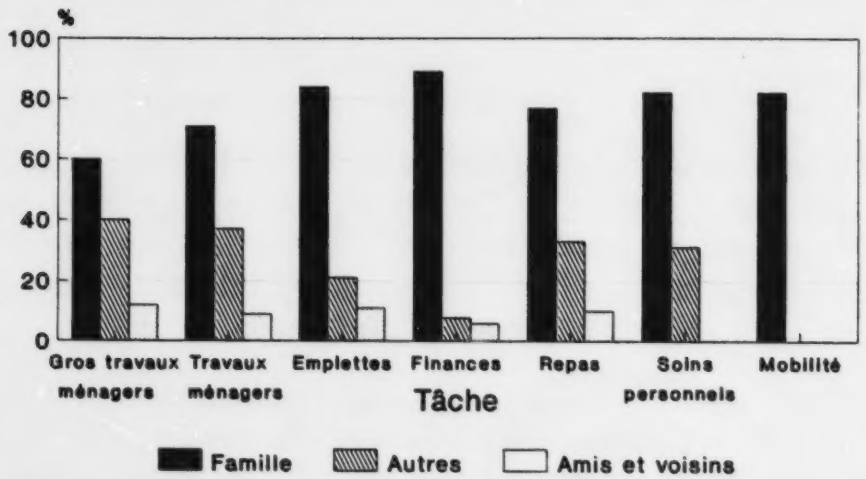

Source :
Statistique Canada 1990, 82-602.

En plus d'examiner les programmes offerts aux citoyens aînés ayant une incapacité, il est important de se concentrer sur l'aide mise à la disposition des familles, des amis et des voisins, étant donné qu'ils fournissent la plus grande partie de l'aide.

Revenu et dépenses

Sécurité de la vieillesse (SV)

Les allocations de sécurité de la vieillesse sont versées à toutes les personnes de 65 ans et plus qui satisfont aux exigences de citoyenneté. En mai 1991, 88 108 personnes du Nouveau-Brunswick ont reçu des allocations de SV pleines ou partielles (Santé et Bien-être social Canada, mai 1991). L'allocation de base totale en mai 1991 se chiffrait à 362,37 $ par mois, soit 4 348,44 $ par an (Santé et Bien-être social Canada, 1991).

La pension partielle est fondée sur le nombre d'années qu'une personne a vécues au Canada et elle peut varier entre 1 et 39/40e de la pleine pension. Parmi le petit nombre de personnes qui ont reçu une pension partielle, la majorité ont reçu leur chèque à l'extérieur du Canada.

Nombre de personnes recevant la SV
Nouveau-Brunswick, mai 1991

	Pension partielle	Pleine	Total
Au pays	455	86 626	87 081
À l'étranger	792	235	1 027

Au pays - Personnes recevant leurs chèques de SV au Canada
À l'étranger - Personnes recevant leurs chèques de SV à l'extérieur du Canada

Source : Santé et Bien-être social Canada, mai 1991.

Supplément de revenu garanti (SRG)

Le supplément de revenu garanti (SRG) est versé aux bénéficiaires de la SV qui sont admissibles, parce que leur revenu est peu élevé ou parce qu'ils n'ont pas d'autre revenu. En mai 1991, les taux maximaux suivants étaient en vigueur (Santé et Bien-être social Canada, 1991) :

SV	- Pleine allocation de base	362,37 $/mois
SRG	- Célibataire, ou personne mariée dont le (la) conjoint(e) n'est pas retraité(e) et n'a pas droit à une allocation de conjoint(e)	430,65 $/mois
	- Couple marié recevant une allocation de SV, chacun	280,50 $/mois

Par conséquent, une personne célibataire sans revenu pourrait recevoir 362,37 $ de SV et 430,65 $ de SRG, soit 793,02 $ par mois ou 9 516,24 $ par année. Un couple marié sans revenu pourrait recevoir (chacun) 362,37 $ de SV, mais seulement 280,50 $ de SRG. Ainsi ils recevraient chacun, soit 642,87 $ par mois ou 7 714,44 $ par année.

Un couple marié reçoit donc un revenu annuel (15 428,88 $) inférieur à celui de deux personnes célibataires vivant ensemble (19 032,48 $). Cela signifie, dans le cas des citoyens aînés à faible revenu ou sans revenu, une baisse de 23 % de leur revenu si elles épousent une autre personne âgée à faible revenu ou sans revenu.

En mai 1991, 50 862 personnes, soit 57,73 % des personnes qui recevaient une allocation de SV, recevaient également le SRG, au Nouveau-Brunswick (Santé et Bien-être social Canada, mai 1991). Le Nouveau-Brunswick avait le quatrième taux de bénéficiaires de SRG au Canada le plus élevé, après Terre-Neuve (73,95 %), les Territoires du Nord-Ouest (70,09 %), et l'Île-du-Prince-Édouard (61,48 %). On retrouvait le taux le plus bas en Ontario : 30,73 %.

Entre 1972-1973 et mai 1991, le pourcentage des bénéficiaires de SV du Nouveau-Brunswick qui recevaient également le SRG a baissé de 10,5 points. Pendant la même période, la moyenne nationale a chuté de 56,7 % à 40,7 %, une diminution de 16 points.

Pourcentage des bénéficiaires de SV qui recevaient le SRG, selon le nombre annuel moyen de bénéficiaires, par province et pour l'ensemble du Canada

	1972-1973	1977-1978	1982-1983	1987-1988	mai 1991	diminution
T.-N.	84,4	81,3	79,9	78,4	73,9	-10,5
Î.-P.-É.	77,2	73,1	70,3	67,2	61,5	-15,7
N.-É.	67,6	65,9	64,2	60,9	54,8	-12,8
N.-.B	68,2	66,3	65,5	63,4	57,7	-10,5
Qc	62,3	62,8	62,5	58,7	52,3	-10
Ont.	48,4	45,6	42,1	38,7	30,7	-17,7
Man.	60,6	56,7	51,4	49	42,3	-18,3
Sask.	60,4	54,4	50,1	48,6	43,9	-16,5
Alb.	59,6	56,2	48,1	46,1	38,8	-20,8
C.-B.	53,8	50,7	43,4	40,9	33,9	-19,9
Yuk.	62	57,3	46,9	50,1	39,3	-22,7
T.N.-O.	84	78,4	76	79,6	70,1	-13,9
Can.	56,7	54,5	51	47,8	40,7	-16

Source : Santé et Bien-être social Canada, 1989c; mai 1991.

Selon leurs autres revenus, les bénéficiaires peuvent recevoir un SRG partiel ou maximal en plus de leur SV. Le graphique ci-dessous illustre la répartition de ces bénéficiaires pertinente au Nouveau-Brunswick. La proportion des personnes qui recevaient le SRG maximal est la quatrième proportion la plus élevée au Canada après les Territoires du Nord-Ouest, Terre-Neuve et le Yukon. La moyenne canadienne est de 6,6 %.

Bénéficiaires de SV/SRG
Nouveau-Brunswick, mai 1991

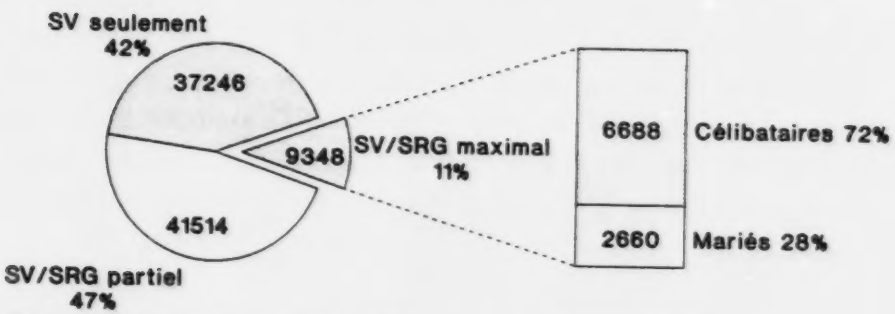

Bénéficiaires de SV/SRG — État civil

Source :
Santé et Bien-être social Canada
mai 1991.

Des bénéficiaires qui recevaient le maximum du SRG, plus de 70 % sont des retraités célibataires (célibataires, veufs, divorcés).

Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec

Instauré en 1966, le Régime de pensions du Canada représente un pourcentage croissant du revenu des citoyens aînés. Les membres de la population active dont le revenu dépasse un certain minimum doivent verser des cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec. Les cotisants ont le choix de prendre leur retraite n'importe quand entre 60 et 70 ans, les prestations mensuelles étant rajustées en conséquence.

Peu de personnes reçoivent la prestation maximale fixée à 577,08 $/mois en 1990. La prestation de retraite maximale étant basée sur le salaire moyen (28 900 $ par an en 1990), une personne dont les gains étaient inférieurs au salaire moyen ne peut être admissible à la prestation maximale. De plus, une personne ne peut pas avoir assumé un emploi payé assez longtemps pour être admissible à la prestation maximale (Conseil consultatif national sur le troisième âge, 1991a).

En mai 1991, 61 442 personnes au Nouveau-Brunswick ont reçu une prestation de retraite du Régime de pensions du Canada. Le montant moyen qu'elles ont reçu était de 305,76 $ par mois. La moyenne canadienne pour le même mois atteignait 342,50 $, les hommes recevant en moyenne 411,61 $ comparativement à 248,66 $ dans le cas des femmes (Santé et Bien-être social Canada, mai 1991).

La différence entre les prestations versées aux hommes et aux femmes se constate au Nouveau-Brunswick dans le nombre et le type de cotisants. En 1988, le Nouveau-Brunswick comptait 304 147 cotisants, dont 181 201 (60 %) étaient des hommes et 122 946 (40 %), des femmes. Les revenus moyens étaient de 22 841 $ dans le cas des hommes et de 14 263 $ dans le cas des femmes (Santé et Bien-être social Canada, 1990a).

En outre, dans le cas des retraités de plus de 65 ans, plus le (la) retraité(e) est âgé(e), moins la prestation de retraite moyenne est élevée. Les chiffres canadiens de mai 1991 indiquent que les prestations mensuelles moyennes versées aux 65 à 69 ans atteignaient 489,68 $ dans le cas des hommes et 285,95 $ dans le cas des femmes. Dans le cas des personnes de 85 ans et plus, ces montants étaient de 156,17 $ et 110,30 $, respectivement.

Prestation de retraite mensuelle moyenne du Régime de pensions du Canada(RPC) par groupe d'âge et sexe, Canada, mai 1991

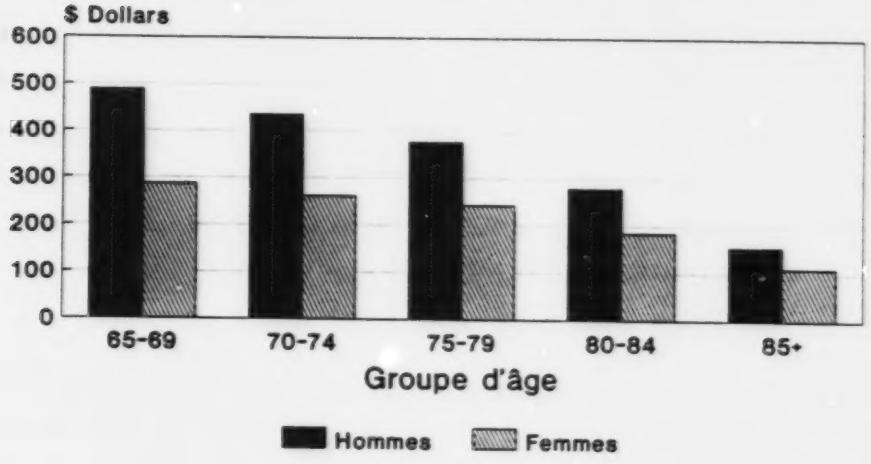

Source :
Santé et Bien-être social Canada
mai 1991.

Même si le Régime de pensions du Canada représente une partie importante du revenu des citoyens aînés, les personnes dont la carrière professionnelle est interrompue ou inexistante, ou les personnes à faible revenu reçoivent des prestations très inférieures. Bon nombre de femmes font partie de ces catégories et, en conséquence, le RPC forme une plus petite partie de leur revenu.

Placements

Les chiffres canadiens indiquent qu'en 1985, relativement plus d'hommes (61,7 %) que de femmes (53,7 %) ont profité d'un revenu de placement au moment où ils avaient 65 ans et plus. Les investisseurs (hommes) ont également reçu des montants plus importants d'intérêts, de dividendes, etc., que les investisseures (femmes) (5 532 $ comparativement à 5 377 $) (Statistique Canada, 1988, Catalogue 13-588, p. 48; 53; 54).

Régimes de retraite privés

Le groupe d'âge ayant pris sa retraite récemment bénéficie d'une meilleure protection en matière de retraite privée que les groupes d'âge plus avancés. Au Canada, en 1985, 35,6 % du groupe des 65 à 69 ans ont reçu des rentes privées contre seulement 28,3 % du groupe des 75 ans et plus. Les groupes d'âge avancé ont également reçu des rentes moindres en raison des différences de revenus et de la durée au cours de laquelle des cotisations ont été versées à un régime privé (Statistique Canada 1988, Catalogue 13-588, p. 45).

Les femmes ont obtenu moins de la moitié de la protection dont ont profité les hommes (21,4 % des femmes contre 46,2 % des hommes étaient munis de régimes de retraite privés), et elles ont également reçu des rentes moyennes inférieures en raison d'une participation plus faible à la population active, du travail à temps partiel, de l'absence d'activité continue et de revenus inférieurs (Statistique Canada, 1988, Catalogue 13-588, p. 49). À mesure que davantage de femmes se joindront à la population active, on pourra voir des changements dans ce domaine. Cependant, en 1986, seulement 37 % des femmes employées comme travailleuses payées, étaient membres d'un régime de pensions professionnel. En comparaison à 52 % chez les hommes (CCNTA, 1991a).

Emploi

◆ Population active

En juin 1986, plus de 4 300 personnes, ou un peu moins de 6 % du groupe des 65 ans et plus, travaillaient et étaient considérées comme membres de la population active du Nouveau-Brunswick (Statistique Canada, 1989, Catalogue 93-111). Au nombre des personnes qui avaient 65 ans et plus, le groupe des célibataires jamais mariés comprenait la proportion la plus élevée de personnes détenant un emploi. Parmi les célibataires, hommes et femmes, de 65 ans et plus, 11,9 % et 10 % respectivement travaillaient. Exception faite des femmes célibataires, la participation des 65 ans et plus à la population active, au Nouveau-Brunswick, est substantiellement moins élevée que la moyenne canadienne.

Participation des 65 ans et plus à la population active selon l'état civil et le sexe, Canada et N.-B., 1986

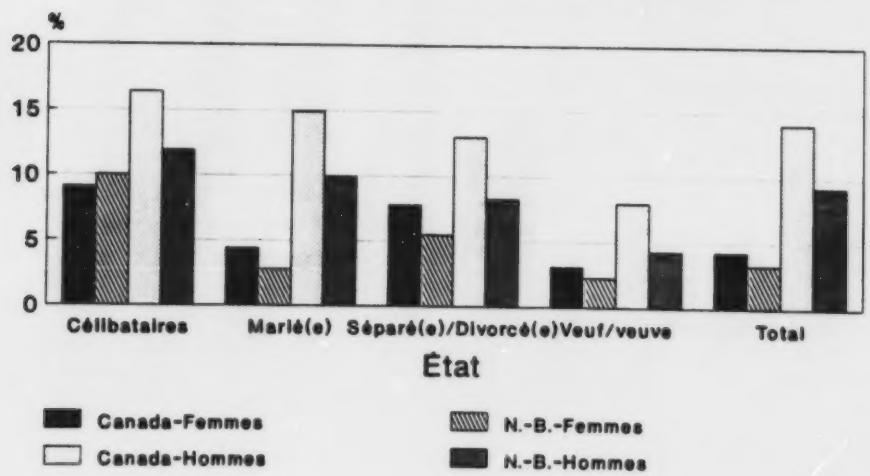

Source :
Statistique Canada 1989, 93-111.

♦ Revenu d'emploi

Le revenu d'emploi comprend les revenus tirés d'un travail à son propre compte, ainsi que les salaires. Le revenu d'emploi moyen des personnes de 65 ans et plus se chiffrait à 12 105 $, le revenu d'emploi moyen se situant à 7 754 $ (Groupes de revenus d'emplois de 1985) (Statistique Canada, 1989, Catalogue 93-115). Le graphique ci-dessous compare ces revenus aux revenus d'emploi d'autres groupes d'âge en 1985. Les revenus d'emploi des personnes de 65 ans et plus venaient au deuxième rang des revenus les plus bas.

Revenu d'emploi moyen en fonction des groupes d'emploi de 1985, par groupe d'âge et sexe, Nouveau-Brunswick

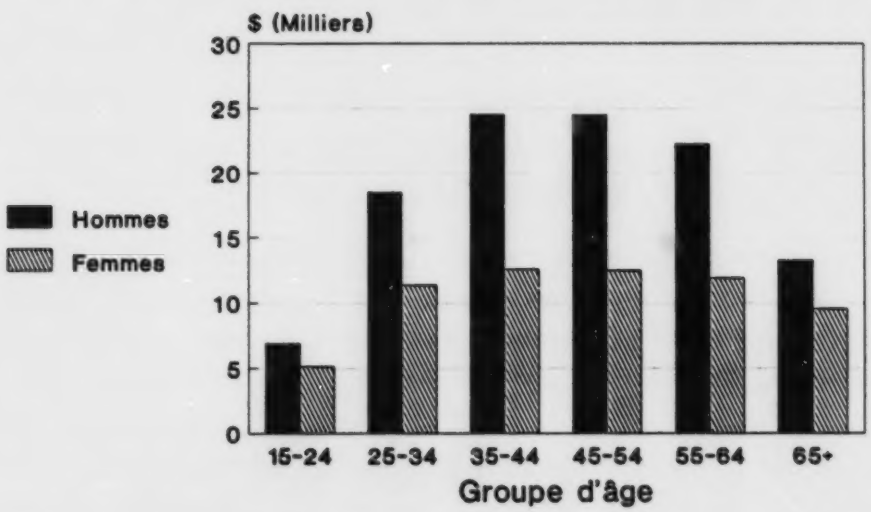

Source :
Statistique Canada 1989, 93-115.

L'analyse du revenu d'emploi des personnes de 65 ans et plus par sexe révèle les écarts. Une plus grande proportion de femmes que d'hommes gagnaient moins de 5 000 $ (42,2 à 34,9 %). À l'extrémité opposée des niveaux de revenus, 9,2% des hommes gagnaient plus de 30 000 $ comparativement à 5,3 % des femmes. En moyenne, les femmes avaient des revenus d'emploi inférieurs, avec un revenu moyen de 6 396 $ comparativement à 9 206 $ dans le cas des hommes.

Répartition des personnes de 65 ans et plus tirant un revenu d'emploi (1985), selon le sexe, Nouveau-Brunswick

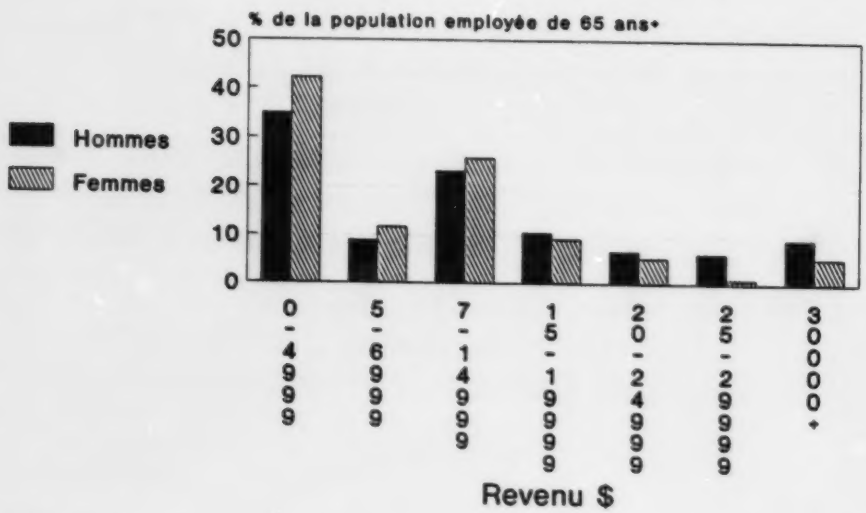

Source :
Statistique Canada 1989, 93-115.

Répartition du revenu par source et sexe

Le graphique ci-dessous illustre les sources de revenus des Canadiens et des Canadiennes de 65 ans et plus en 1986 (Lindsay & Donald, automne 1988). Même si l'on n'a pu obtenir des chiffres propres au Nouveau-Brunswick, on peut supposer que les proportions sont similaires, et que probablement on connaît une plus grande dépendance à l'égard du Supplément de revenu garanti.

Lorsque le revenu total est divisé d'après les sources publiques (SV, SRG, RPC) et les sources personnelles (régimes de retraite privés, placements, emploi), les femmes dépendent davantage des sources de revenus publiques, 60 % comparativement à un peu plus de 45 % chez les hommes. L'importance du revenu des sources publiques augmente également avec l'âge, et la SV et le SRG constituent les sources de revenu prédominantes parmi les très âgés (Statistique Canada 1988, Catalogue 13-588, p. 28).

Répartition du revenu par source et par sexe des Canadiens et des Canadiennes de 65 ans et plus, 1986

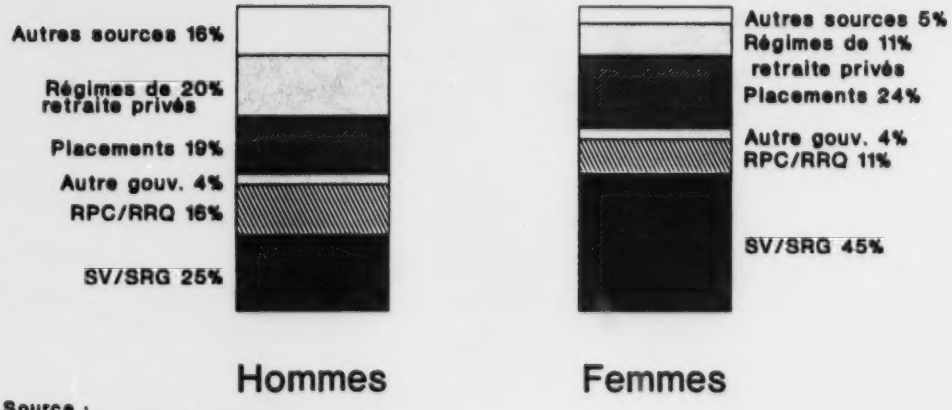

Source :
Lindsay et Donald, automne 1988.

Classement des niveaux de revenus par source de revenu

Les citoyens aînés recevant un revenu de placements et de régimes de retraite privés avaient le revenu moyen le plus élevé, et les hommes âgés mariés demeurant avec leurs épouses prédominaient parmi ce groupe. Le groupe de personnes âgées qui ne recevaient pas de rentes personnelles ni de revenu de placements étaient les moins bien nantis, mais les proportions relatives de ce groupe ont diminué avec le temps.

Classement des niveaux de revenus des 65 ans et plus par source de revenu, Canada, 1985

Catégorie	% des citoyens aînés du Canada
Rentes et placements personnels (les plus élevés) (principalement des hommes)	23,0 %
Rentes personnelles sans placements (deuxièmes) (principalement des hommes)	9,1 %
Placements, mais sans rentes personnelles (troisièmes) (principalement des femmes)	34,2 %
Ni rentes personnelles, ni placements (les plus bas) (principalement des femmes)	33,7 %

Source : Statistique Canada 1988, Catalogue 13-588, p. 13-14, 29-31.

Revenu moyen

Le revenu des personnes de 65 ans et plus s'est amélioré depuis le début des années 1970, quoiqu'il demeure bien au-dessous des niveaux acceptables pour le reste de la population (Lindsay & Donald, automne 1988). Cette amélioration découle d'un certain nombre de facteurs, notamment la maturation du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ), la protection complète contre l'inflation du RPC et du RRQ, de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, et les revenus accrus des sources comme les régimes de retraite privés et les placements personnels.

Le graphique ci-dessous illustre les revenus personnels moyens totaux (selon les chiffres des groupes de revenus de 1985) de tous les groupes d'âge (Statistique Canada 1989, Catalogue 93-114).

Revenu moyen personnel total, par sexe et groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1985

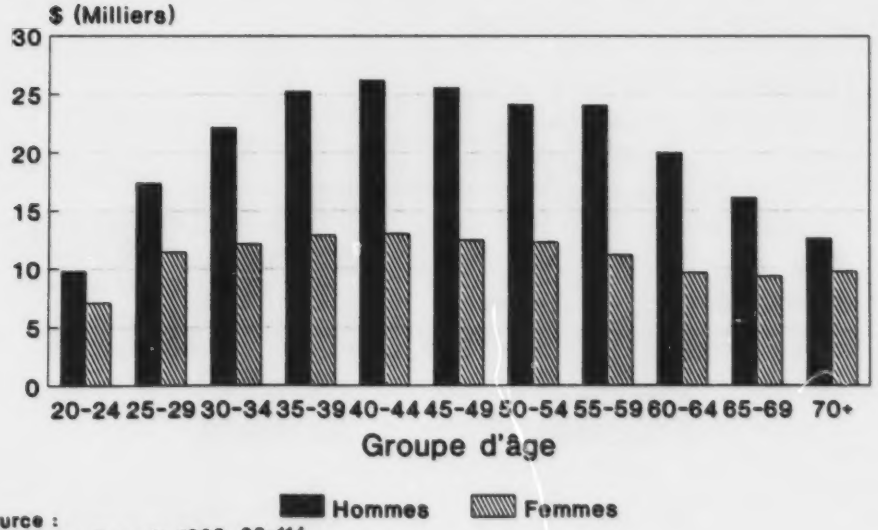

Source :
Statistique Canada 1989, 93-114.

Dépenses

Bien que le groupe des 65 ans et plus aient un revenu total inférieur à celui des autres groupes d'âge, il doit quand même assumer les mêmes types de dépenses. La comparaison de dépenses canadiennes de 1986 entre les chefs de familles de 55 à 64 ans et les chefs de familles de 65 ans et plus révèle des similitudes ainsi que des différences dans leurs dépenses courantes (Statistique Canada 1989, Catalogue 62-555).

Des proportions analogues des dépenses totales ont été consacrées aux soins de santé non garantis par un régime, aux soins personnels, au matériel de lecture, à l'éducation et à l'élément divers.

Les chefs de familles de 55 à 64 ans (revenu moyen de 37 066 $) ont consacré une proportion plus élevée de leurs dépenses totales à :

Poste	55-64	65+
Habillement	6,0 %	5,1 %
Transport	14,6 %	13,9 %
Activités récréatives	4,5 %	4,0 %
Tabac/alcool	3,3 %	2,8 %
Impôts personnels	19,6 %	11,7 %
Sécurité	4,4 %	1,8 %

Les chefs de familles de 65 ans et plus (revenu moyen de 20 539 $) ont consacré une proportion plus élevée de leurs dépenses totales à :

Poste	55-64	65+
Nourriture	14,7 %	16,6 %
Logement	13,1 %	18,8 %
Activités ménagères	3,8 %	4,6 %
Cadeaux/contributions	3,7 %	8,0 %
Meubles	3,1 %	3,5 %

Les différences dans les dépenses ont également été évidentes chez les 65 ans et plus. Les personnes seules et les couples mariés ont consacré des proportions analogues de leurs dépenses totales à l'habillement, aux soins de santé, au matériel de lecture et à l'éducation.

La nourriture, le logement, les activités ménagères et les cadeaux/contributions ont représenté un pourcentage supérieur des dépenses des personnes seules (revenu moyen de 13 085 $) comparativement aux couples mariés (revenu moyen de 22 951 $).

Les couples mariés, quant à eux, ont consacré davantage aux meubles, au transport, aux activités récréatives, aux impôts personnels et à la sécurité.

Poste	Une personne	Un couple
Nourriture	17,2 %	16,2 %
Logement	27,0 %	16,6 %
Activités ménagères	5,5 %	4,4 %
Cadeaux/contributions	10,5 %	7,9 %
Meubles	3,2 %	3,9 %
Transport	9,3 %	16,4 %
Activités récréatives	3,3 %	4,5 %
Impôts personnels	8,2 %	12,4 %
Sécurité	0,3 %	1,8 %

Source : Statistique Canada 1989, Catalogue 62-555.

Les personnes seules et les couples mariés constituent 83 % des unités de dépenses ayant un chef de famille de 65 ans et plus. Les autres 17 % sont des parents seuls et des couples mariés avec des enfants adultes, et d'autres familles composées de parents ou de non-parents. Ce groupe n'a pas été étudié dans cette section, étant donné que le revenu moyen et les dépenses totales de ce groupe comprend d'autres personnes que celles de 65 ans et plus (Statistique Canada 1989, Catalogue 62-555).

Incidence de revenu faible chez les citoyens aînés

Une moyenne de l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1986 et de 1987 réalisée par Statistique Canada révèle que le taux des ménages pauvres du Nouveau-Brunswick était :

	Nouveau-Brunswick	Canada
Couple âgé (chef 65 +)	6 %	8 %
Personnes âgées seules (65 +)	47 %	41 %

Comme le tableau ci-dessous l'illustre, la situation financière des Canadiens de 65 ans et plus s'est améliorée avec les années. Toutefois, une grande proportion de personnes seules, surtout des femmes, ont encore des revenus inférieurs aux seuils de faible revenu.

Proportion de citoyens aînés ayant des revenus inférieurs aux seuils de faible revenu, Canada

	1979	1986
Femmes seules	70 %	46 %
Hommes seuls	59 %	32 %
Familles comprenant l'époux et l'épouse	22 %	moins de 10 %

Source : Lindsay & Donald, automne 1988, p. 21.

Les citoyens aînés membres de familles sont moins susceptibles d'avoir un revenu faible que les personnes qui ne sont pas des citoyens aînés dans les familles. Les personnes âgées seules sont cependant plus susceptibles d'être «pauvres» que les personnes plus jeunes seules. Malgré les augmentations du revenu réel, le revenu moyen des citoyens aînés représente environ les deux tiers de celui du reste de la population (Statistique Canada, 1988, Catalogue 13-588, p. 9).

Conditions de logement

En 1986, la majorité des personnes de plus de 65 ans demeuraient dans des logements privés, soit avec d'autres personnes (conjoint, enfants, parents, amis), soit seules (Statistique Canada, 1987, Catalogue 93-104; 93-106). Plus de 87 % des hommes et de 70 % des femmes âgés entre 65 et 74 ans vivaient avec d'autres personnes. La majorité des autres vivaient seules (10,4 % des hommes; 26,4 % des femmes). Une petite proportion vivait dans des habitations collectives* (2,3 % des hommes et 3,0 % des femmes).

La majorité des hommes (75,3 %) de plus de 75 ans demeuraient à la maison; 14,1 %, seuls, et 10,6 %, dans des habitations collectives. Par contre, 48,8 % des femmes de plus de 75 ans demeuraient à la maison; 34,3 %, seules, et 16,8 %, dans des habitations collectives.

Lieu de résidence de la population de plus de 65 ans selon le groupe d'âge et le sexe, Nouveau-Brunswick, 1986

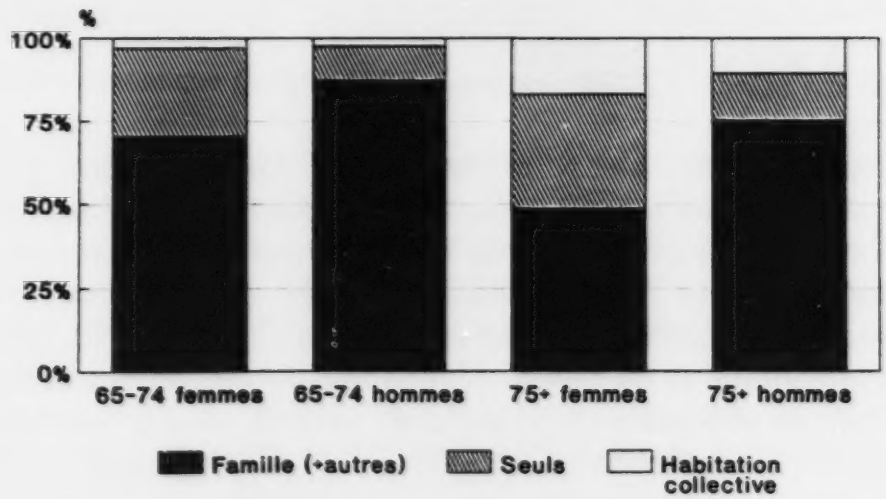

Sources :
Statistique Canada 1987, 93-104; 93-106.

Sur les 17 260 personnes de 65 ans et plus qui vivaient seules en 1986, 13 330, soit 77,2 %, étaient des femmes. Près de la moitié des personnes qui vivaient seules (8 265 personnes) étaient âgées de 75 ans et plus, et 80 % étaient des femmes. Si l'on tient compte du fait que les personnes vivant seules sont exposées à un plus grand risque d'institutionnalisation, on devrait accorder une attention particulière à ce groupe.

Des 5 825 personnes de 65 ans et plus qui demeuraient dans des habitations collectives, près de 70 % étaient des femmes.

Personnes de 65+ demeurant seules ou dans des habitations collectives, par sexe et groupe d'âge, N.-B., 1986

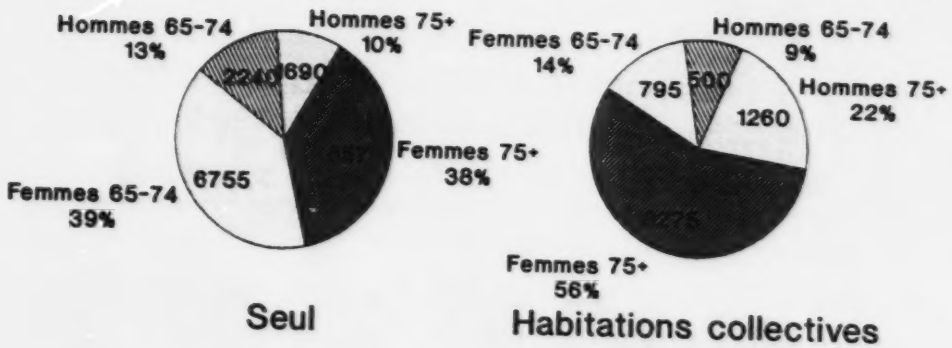

Sources :
Statistique Canada 1987, 93-104; 93-106.

* Les habitations collectives comprennent les hôpitaux, les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux, les établissements religieux, les hôtels/motels et les maisons meublées.

Régions urbaines/rurales

Selon Statistique Canada, une région urbaine est une zone bâtie en permanence ayant une concentration de population de 1 000 habitants et plus et une densité de population de 400 personnes ou plus par kilomètre carré, selon le dernier recensement.

En 1986, un peu plus de 49 % de tous les Néo-Brunswickois habitaient des régions urbaines. La proportion de la population habitant les régions urbaines variait selon l'âge et le sexe des personnes. Plus les personnes étaient âgées, plus leur pourcentage était élevé dans les régions urbaines. Parmi les personnes de moins de 65 ans, 49 % habitaient des régions urbaines comparativement à 56 % des personnes de 65 ans et plus. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de vivre dans les régions urbaines, particulièrement parmi les 65 ans et plus.

Population habitant les régions urbaines, par sexe et groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1986

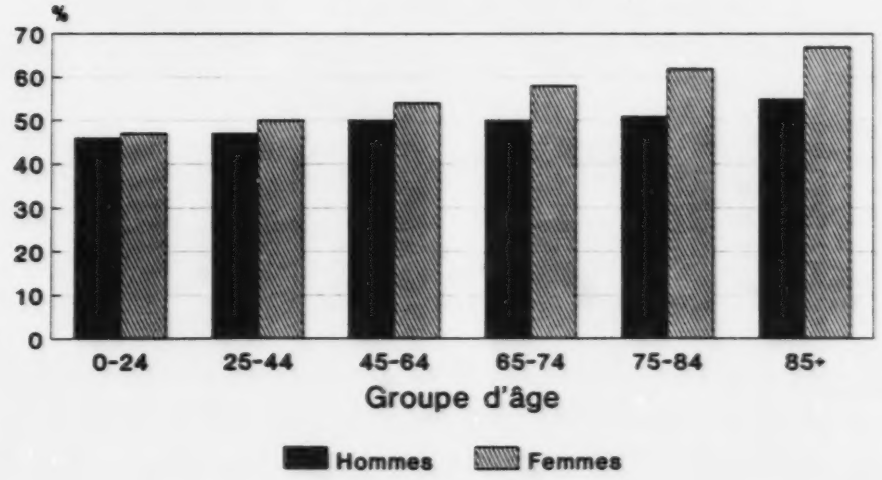

Source :
Statistique Canada 1988, 94-129.

Les conditions de logement varient également selon que les personnes vivent dans des régions urbaines ou rurales. En 1986, parmi les personnes de 65 ans et plus hors des établissements, une proportion plus élevée demeurait dans des familles de régions rurales que des familles de régions urbaines. Les personnes qui vivaient seules représentaient 19 % de la population aînée rurale, comparativement à 28 % de la population aînée urbaine.

Conditions de logement des 65 ans et plus hors des établissements Nouveau-Brunswick, 1986

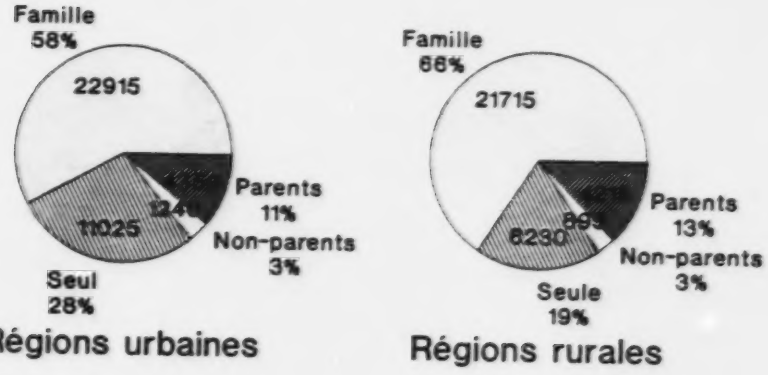

Régions urbaines

Régions rurales

Source :
Statistique Canada 1988, 94-129.

Propriétaires

Le taux de propriétaires est le plus élevé au Canada dans la région de l'Atlantique. En 1986, 74 % de toutes les habitations du Nouveau-Brunswick étaient occupées par leurs propriétaires (Che-Alford, 1990). Parmi les 65 ans et plus, 76 % des soutiens de ménage* du Nouveau-Brunswick possédaient leur propre maison, comparativement à la moyenne nationale de 64 % (Statistique Canada 1987, Cataiogue 93-104).

Au Nouveau-Brunswick, parmi les personnes de 65 et plus qui étaient locataires, plus de 62 % étaient des femmes, dont plus de la moitié avaient 75 ans et plus.

* Le soutien de ménage est la personne qui paie le loyer, l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour l'habitation.

Soutiens de ménages privés, 65 ans et plus, Nouveau-Brunswick, 1986

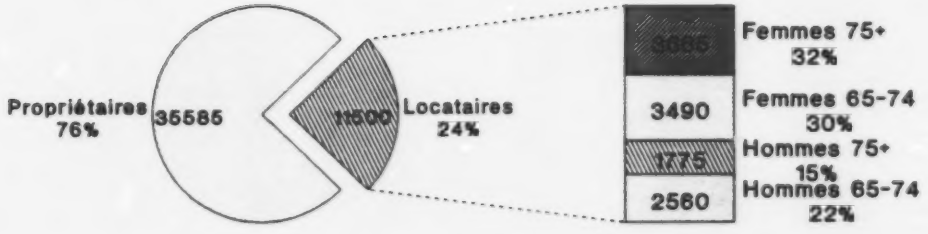

Source :
Statistique Canada 1987, 93-104
Tableau 11.

L'accession à la propriété varie en fonction du sexe et de l'âge du soutien de ménage. Les hommes soutiens de ménage sont plus susceptibles que les femmes soutiens de ménage d'être propriétaires de maison. Comme le graphique ci-dessous l'illustre, la grande majorité des soutiens de ménage qui possédaient leur maison étaient des hommes du groupe des 65 à 74 ans. Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, 81 % des hommes de ce groupe d'âge sont mariés.

Soutiens de ménage privés, par groupe d'âge et sexe, Nouveau-Brunswick 1986

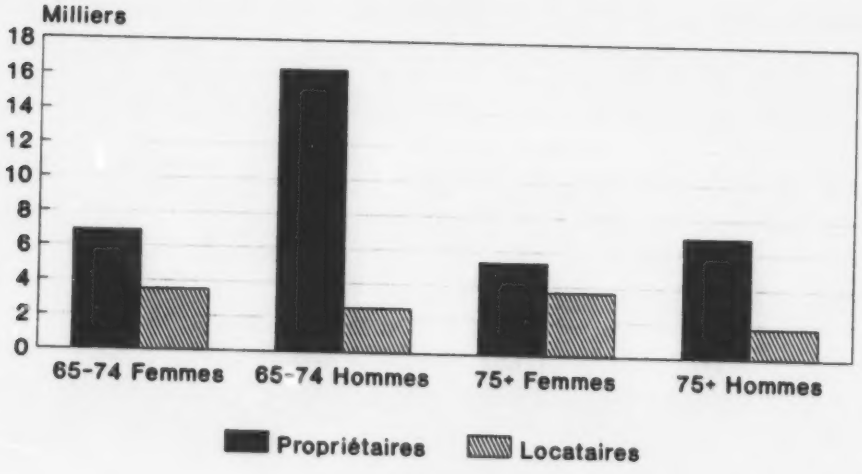

Source :
Statistique Canada 1987, 93-104
Tableau 11.

◆ Dépenses des soutiens de ménage

Que l'on soit propriétaire ou locataire de sa maison, certaines dépenses doivent être assumées.

Le **loyer brut** désigne les paiements mensuels totaux moyens payés par les locataires de ménage pour se doter d'un logement. Il comprend les dépenses d'électricité, de combustible et d'eau, d'autres services municipaux, et le loyer mensuel.

Les **principaux paiements des propriétaires** portent sur les paiements mensuels totaux moyens payés par les soutiens de ménage pour s'assurer un logement. Ils comprennent les paiements d'électricité, de mazout, d'eau et d'autres services municipaux, les paiements mensuels d'hypothèque et l'impôt foncier.

Parmi les personnes de 65 ans et plus, la proportion du revenu du ménage consacré au loyer/à la propriété d'une habitation est plus élevée dans le cas des femmes soutiens de ménage que des hommes soutiens de ménages.

Proportion du revenu du ménage consacré au loyer/à la proprieté d'une habitation par sexe et groupe d'âge, N.-B., 1986

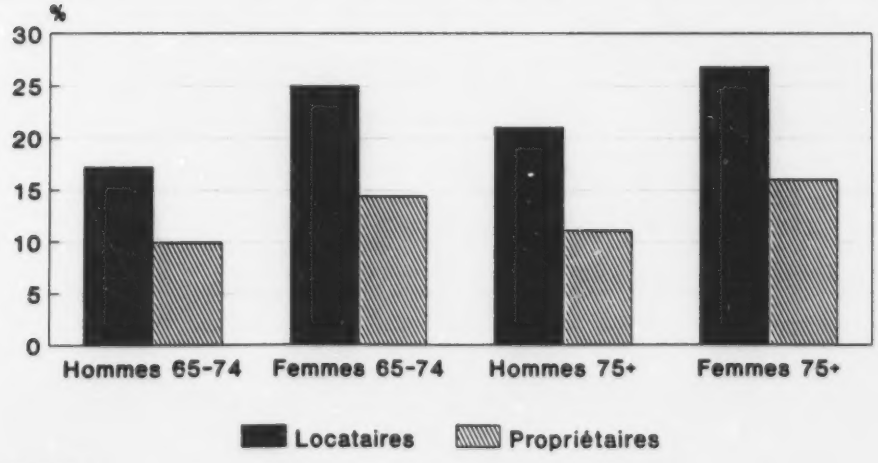

Source :
Statistique Canada 1989, 93-105
Tableau 8.

Sécurité

Les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées

L'expression «mauvais traitements à l'égard des personnes âgées» a diverses définitions. Le Centre national d'information sur la violence dans la famille indique que «mauvais traitements à l'égard des personnes âgées» est généralement employé pour signifier «mauvais traitements physiques, psychosociaux ou exploitation financière infligés à un citoyen aîné» (Santé et Bien-être social Canada, 1990b). La négligence est couramment associée à l'exploitation et aux mauvais traitements. Les définitions suivantes expliquent les genres d'abus (Santé et Bien-être social Canada, 1990b) :

La violence physique comprend l'agression physique, les gestes brutaux, la violence sexuelle et le refus des soins de première nécessité, tels l'alimentation, les soins personnels, les soins hygiéniques ou les soins médicaux.

La violence psychosociale comprend l'agression verbale, l'isolement social, le manque d'affection et le refus de faire participer l'aîné aux prises de décision qui le concernent.

L'exploitation matérielle désigne l'usage abusif de l'argent ou de la propriété de l'aîné, y compris la fraude ou l'utilisation des biens de l'aîné à des fins autres que la satisfaction des besoins ou des désirs de ce dernier.

La **négligence** peut être active ou passive. La négligence est qualifiée de passive lorsque le soignant ne cherche pas intentionnellement à causer du tort à l'aîné; elle est active si le soignant est conscient du fait que les besoins de l'aîné ne sont pas satisfaits.

Les aspects de la violence et de la négligence à l'égard de soi peuvent également être considérés comme une forme de mauvais traitements chez les personnes âgées (Janz, 1990).

♦ Les victimes

L'âge, le sexe, l'état civil, l'origine ethnique et le niveau de revenu des victimes de mauvais traitements infligés aux citoyens aînés ne diffèrent pas beaucoup de ceux des citoyens aînés qui ne sont pas victimes (Santé et Bien-être social Canada, 1990b).

Toutefois, divers facteurs peuvent varier eu égard aux catégories d'abus. Par exemple, les victimes d'exploitation matérielle et de négligence ont vraisemblablement plus de chance de faire partie du groupe des personnes veuves ou vivant seules. Ces victimes déclarent n'avoir personne pour s'occuper d'elles en cas de maladie ou d'incapacité. Les victimes d'agression verbale et de violence physique avaient tendance à être mariées et à vivre avec leurs agresseurs (Podnieks *et al.*, 1990).

♦ Les agresseurs

Les agresseurs sont en majeure partie le (la) conjoint(e), un enfant adulte ou des parents sans liens de parenté directe avec la victime. Dans un établissement, l'agresseur peut être un(e) autre pensionnaire, un parent, un(e) visiteur(euse) ou un(e) membre du personnel (Direction des services de santé, 1989).

♦ La fréquence

Il est difficile de déterminer le nombre de personnes de 65 ans et plus qui sont victimes de mauvais traitements. Les résultats d'une enquête nationale menée en 1989 indiquent qu'environ 4 % des citoyens aînés demeurant dans des résidences privées canadiennes ont été victimes de mauvais traitements. L'exploitation matérielle est le type d'abus le plus courant (Santé et Bien-être social Canada, 1990b; Podnieks *et al.*, 1990).

Les chiffres précis sont difficiles à obtenir étant donné que la plupart des cas de mauvais traitements ne sont pas signalés en raison :

- du fait que l'incident est considéré comme «n'étant pas assez sérieux» ou comme «une affaire de famille»;
- des sentiments de culpabilité et d'auto-accusation, et d'une estime de soi défaillante;
- de la honte d'avoir élevé un enfant qui maltraite un parent;
- de la crainte d'être abandonné ou d'être placé dans un foyer de soins;

- de la crainte de représailles;
- du souhait d'éviter la honte et l'embarras;
- de la réticence à révéler des renseignements personnels;
- de l'absence de services de soutien; et
- de l'absence de solutions de rechange en fait de logement.

Sources : Santé et Bien-être social Canada, 1989b; Podnieks *et al.*, 1990.

♦ **Facteurs contributifs**

Il n'existe pas de cause unique de mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Plusieurs facteurs peuvent entrer en jeu, notamment :

- le manque de relève et de ressources à la disposition des dispensateurs de soins;
- les dispensateurs de soins n'ont pas les connaissances et les capacités appropriées;
- les conflits de personnalité entre frères et soeurs;
- les mauvais traitements infligés à l'épouse continuent et même augmentent à mesure que la personne devient plus fragile;
- le fait qu'une personne fragile prenne soin d'une autre personne fragile;
- les antécédents de mauvais traitements dans la famille;
- la dévalorisation des personnes âgées;

- l'exercice du pouvoir par les forts sur les vulnérables à leur avantage personnel;
- les tensions des relations humaines dans la famille, au travail, dans la vie sociale;
- la pauvreté;
- la consommation abusive d'alcool et de drogues;
- le changement des valeurs et des rôles familiaux;
- les tensions à l'intérieur de l'établissement de santé, notamment les ressources financières et humaines inadéquates, le manque de formation, des lignes directrices vagues, des valeurs mal définies, une coordination non appropriée des programmes; et
- l'utilisation du modèle hospitalier dans les établissements de soins à long terme, lequel peut gêner les besoins liés au mode de vie.

Source : Direction des services de santé, 1989.

♦ **Répercussions**

L'évaluation est la base de la détection et de la détermination des mauvais traitements (Janz, 1990). Le personnel de la santé et des services sociaux joue un rôle important dans la détection des cas de mauvais traitements, en éduquant le public à propos des mauvais traitements et en déterminant les moyens permettant d'éviter les mauvais traitements.

Le suicide

Depuis 1950, les taux de suicides des hommes et des femmes ont augmenté dans le monde entier. On ne connaît cependant pas encore toute l'ampleur du problème en raison de la difficulté d'obtenir des données précises. Toutefois, lorsqu'une personne âgée se suicide, on peut tout simplement déclarer que la personne est décédée à la suite d'une crise cardiaque ou tout simplement qu'elle est morte de vieillesse (Larsen, mars 1988). Par conséquent, les taux peuvent en fait être plus élevés que les chiffres ci-dessous.

Même si en général, par le passé les taux de suicides étaient plus élevés dans les provinces de l'Ouest que dans les provinces de l'Est ou celles du centre, les différences se sont atténuées principalement en raison d'importantes augmentations de l'incidence du suicide au Québec et au Nouveau-Brunswick. L'incidence du suicide au Nouveau-Brunswick pour l'ensemble de la population est passée de 8,0 suicides par 100 000 habitants en 1975 à 13,5 en 1986 (Beneteau, hiver 1988).

Au Canada, en 1986, on a dénombré 34,9 suicides par 100 000 hommes de 70 ans et plus, ce qui représente le taux le plus élevé par rapport aux autres groupes d'âge. En 1986, le taux de suicides le plus élevé chez les femmes s'est manifesté parmi les femmes de 50 à 54 ans, avec 12,9 suicides par 100 000 femmes.

À tout âge, les taux de suicide sont beaucoup plus élevés chez les hommes que chez les femmes, même si les femmes tentent de se suicider plus souvent (Mishara, 1991). Au Canada, on a enregistré, en 1986, 22,8 suicides par 100 000 hommes contre 6,4 par 100 000 femmes. Les taux de suicides masculins au Canada ont augmenté de façon constante au cours des vingt dernières années, alors que les taux féminins sont demeurés relativement stables (Statistique Canada, 1990, Catalogue 82-003). Dans l'ensemble, près de 80 % de toutes les victimes de suicides étaient des hommes, en 1986.

Les personnes de 65 ans et plus représentent 12 % de la population; mais on y retrouve 20 % des suicides (MacInnis, le 17 janvier 1990).

Caractéristiques des suicidés aînés :

a) hommes de plus de 70 ans;
b) de race blanche;
c) protestants;
d) veufs ou divorcés de fraîche date;
e) antécédents conjugaux ou relations interpersonnelles médiocres;
f) vie solitaire ou isolé des autres;
g) faible estime de soi, sentiment de rejet ou de ne pas être aimé;

h) personnalité timide ou dépendante, ou esprit solitaire;
i) antécédents de maladie mentale dans la famille;
j) sentiments de désespoir, sans but ni sens de dignité;
k) maladie grave/invalidante;
l) pertes multiples sur une courte période de temps;
m) antécédents d'alcoolisme ou d'abus de drogues;
n) tentatives antérieures de suicide ou suicide de membres de la famille;
o) retraite involontaire; et
p) exploitation financière significative.

Sources : Antai-Otong, 1990; Mishara, 1991; Ufema, 1991.

Contrairement à la croyance populaire, on estime que la principale raison du suicide chez les citoyens aînés est la dépression non traitée plutôt qu'une maladie terminale (Larsen, mars 1989).

Peu de suicidaires parmi les citoyens aînés des deux sexes demandent de l'aide avant de décider de s'enlever la vie, et ils utilisent le plus souvent une méthode fatale tels des armes à feu. Les taux ont tendance à être plus élevés dans les régions urbaines que dans les régions rurales (Larsen, mars, 1989).

Victimisation

La troisième Enquête sociale générale réalisée en janvier et en février 1988 par Statistique Canada a recueilli des renseignements se rapportant à la victimisation criminelle des Canadiens entre janvier et décembre 1987 (Statistique Canada, 1990, Catalogue 11-612F, N° 2).

♦ Risque de victimisation

Le risque de victimisation personnelle parmi les Canadiens est le plus élevé chez les hommes, jeunes, célibataires, habitant les régions urbaines, et qui sont étudiants ou chômeurs. Les risques sont également plus grands pour les Canadiens qui se livrent fréquemment à des activités nocturnes hors de la maison et pour ceux qui consomment régulièrement de l'alcool.

Les taux de criminalité familiale sont les moins élevés dans les ménages où le revenu est inférieur à 15 000 $ et ils sont les plus élevés dans les ménages de la catégorie des 40 000 $ et plus. Les ménages situés dans les régions urbaines ont connu des taux de victimisation de plus de 70 % plus élevés que dans les ménages des régions rurales.

Le taux de victimisation personnelle était de 143 incidents par 1 000 Canadiens de plus de 15 ans. Le taux de victimisation des ménages était de 216 incidents par 1 000 ménages. Les taux de la région de l'Atlantique figurent parmi les plus bas au Canada, avec un taux de victimisation personnelle de 135 par 1 000 et un taux de victimisation de ménages de 147 par 1 000 (Statistique Canada 1990, Catalogue 11-612F, N° 2, Tableau 2).

Les personnes de 65 ans et plus jouissent du taux de victimisation le plus bas. En moyenne, 90 % des personnes de 65 ans et plus ont déclaré ne pas avoir été victimes d'incidents, comparativement à 63 % des personnes de 15 à 24 ans. En raison de cette faible incidence, dans plusieurs catégories (consommation d'alcool, résidence rurale/urbaine, retraite) on n'a pu établir un taux de façon certaine pour les personnes de 65 ans et plus. Cependant, comparativement au groupe d'âge des 45 à 64 ans, les 15 à 24 ans risquent presque huit fois plus d'être victimes de violence (188 comparativement à 23 par 1 000) et environ six fois plus d'être victimes de vol personnel (123 comparativement à 22 par 1 000) (Statistique Canada 1990, Catalogue 11-612F, N° 2).

♦ **Sentiments de sécurité**

Une certaine inquiétude par rapport à la sécurité personnelle a été fréquemment exprimée par les femmes, les citoyens aînés, les citadins, les personnes séparées, divorcées ou veuves et les victimes de vol ou de cambriolage avec effraction.

Même si le quart des Canadiens de 15 ans et plus ont déclaré éprouver un certain ou un très grand sentiment d'insécurité à marcher seul dans leur quartier après la tombée de la nuit, seulement 18 % des Canadiens de la région de l'Atlantique ont fait part de cette crainte (Statistique Canada 1990, Catalogue 11-612F, N° 2).

Les personnes de 65 ans et plus sont plus susceptibles que les autres groupes d'âge d'éprouver des sentiments de manque de sécurité.

Pourcentage de la population de 15 ans et plus éprouvant un sentiment d'insécurité à marcher seul la nuit dans leur quartier, Canada, 1987

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total
15-24	9 %	43 %	26 %
25-44	9 %	34 %	22 %
45-64	13 %	37 %	25 %
65+	22 %	49 %	37 %
Ensemble des groupes d'âge	11 %	39 %	25 %

Source : Statistique Canada 1990, Catalogue 11-612F, N° 2.

Dans le groupe d'âge des 65 ans et plus, le crime le plus inquiétant variait selon le sexe du répondant.

Population de 65 ans et plus par rapport aux crimes les plus inquiétants par sexe et groupe d'âge, Canada, 1987

Crime le plus inquiétant	Hommes 65+	Femmes 65+	Les deux
Attaque personnelle	24 %	46 %	37 %
Vol d'articles ménagers ou d'effets personnels	43 %	31 %	36 %
Dommages intentionnels aux articles ménagers ou aux effets personnels	21 %	12 %	16 %
Autres crimes	12 %	11 %	11 %

Source : Statistique Canada 1990, Catalogue 11-612F, N° 2.

♦ Connaissance des services

Les Canadiens aînés, et particulièrement ceux qui vivent dans les régions rurales, sont les moins susceptibles de connaître l'existence des services et des programmes destinés à assister les victimes de crimes. Parmi toutes les régions canadiennes, les résidents de la région de l'Atlantique sont les moins susceptibles de connaître ces programmes (Statistique Canada 1990, Catalogue 11-612F, N° 2).

Les citoyens aînés sont les moins susceptibles de signaler un comportement défensif (notamment changement des activités quotidiennes, installation d'accessoires de sécurité, changement de numéro de téléphone, cours d'autodéfense). Cette attitude est peut-être due à une exposition moindre à l'information relative à la prévention du crime, aux ressources économiques moindres pour investir dans des mesures de protection, ou à un mode de vie ne comportant qu'un faible niveau d'exposition, ce qui élimine la nécessité de prendre d'autres mesures préventives.

♦ L'expérience de la victimisation

De grands nombres d'incidents de victimisation se produisent dans les maisons des victimes ou à proximité. La prédominance de la maison de la victime comme scène des incidents de victimisation varie selon le type de délit : 70 % des incidents dans les domiciles, 41 % des agressions et 32 % des vols. Même si des données par groupe d'âge n'étaient pas disponibles, le modèle général est suffisamment présent pour démontrer que la solution à la criminalité ne réside pas simplement dans le confinement des activités à la maison ou dans le refus de s'aventurer dans des lieux perçus comme des lieux à risque élevé par l'opinion populaire (Statistique Canada 1990, Catalogue 11-612F, N° 2, p. 93).

Activités sociales et culturelles

Activités sociales

Comme on pourrait s'y attendre, les personnes de 65 ans et plus disposent de plus de temps libre que les plus jeunes. Les hommes ont tendance à avoir plus de temps libre que les femmes, à l'instar des personnes seules par rapport aux couples (Jones, été 1990).

Le type d'activités sociales auxquelles les personnes de 65 ans et plus participent varie selon l'âge et le sexe. (Dans le tableau ci-dessous, les données concernant les hommes et les femmes incluent les personnes de 55 ans et plus.)

Activités sociales des personnes de 55 ans et plus au cours du mois dernier, par sexe et groupe d'âge, Canada, 1985

	Par sexe		Par groupe d'âge	
Activité	Hommes 55+	Femmes 55+	65-74	75+
Aucune activité	9%	7 %	7 %	15 %
Un type d'activité	20 %	17 %	16 %	26 %
Plus d'un type d'activité	69 %	73 %	75 %	58 %
Cinéma, restaurant	61 %	65 %	67 %	49 %
Déplacement(s) hors de la ville	60 %	60 %	66 %	44 %
Église	52 %	60 %	55 %	53 %
Cercles, réunions	26 %	30 %	26 %	22 %
Bingo, cartes, courses	18 %	28 %	26 %	21 %
Centres de citoyens aînés	13 %	18 %	18 %	19 %

Source : Statistique Canada 1987, Catalogue 11-612F, N° 1, p. 196.

Contributions

Les personnes de 65 ans et plus ont apporté et continuent d'apporter des contributions considérables à la société. Comme le tableau ci-dessous l'indique, les hommes et les femmes participaient à de nombreuses activités en 1985, depuis la garde des enfants jusqu'au travail bénévole dans la communauté. Ces personnes peuvent cependant s'être aidées en même temps qu'elles aidaient les autres, car l'enquête révèle que le bonheur, la santé et l'activité sociale étaient positivement reliées à l'aide fournie.

Personnes de 65 ans et plus offrant certains types d'aide choisis, par groupe d'âge et sexe, Canada, 1985

	Âge	65-74	Âge	75+
Type d'aide	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
Financière	64 %	57 %	55 %	51 %
Garde d'enfants	17 %	25 %	-	6 %
Transport	26 %	17 %	13 %	7 %
Bénévolat	15 %	16 %	-	10 %
Travaux ménagers	6 %	16 %	-	7 %
Travaux de jardinage	20 %	6 %	11 %	-

Source : Statistique Canada 1987, Catalogue 11-612F, N° 1, p. 193.

La liste ci-dessus est limitée, dans le sens que les activités comme le soutien moral n'y sont pas comprises. En outre, la majeure partie du revenu que les citoyens aînés reçoivent retourne à l'économie, par l'achat de biens et de services, ou par l'impôt sur le revenu. L'importance des dépenses sur les cadeaux/contributions a été soulignée plus haut dans ce rapport.

Scolarité

En 1986, environ 25 % des Néo-Brunswickois de 65 ans et plus avaient terminé leurs études secondaires ou des études plus avancées. Ce pourcentage augmentait graduellement chez la population jeune, jusqu'à un maximum d'environ 67 % parmi les 20 à 24 ans. Il faut toutefois noter que le pourcentage de la population du Nouveau-Brunswick ayant terminé des études secondaires ou des études plus avancées est inférieur à la moyenne canadienne d'environ sept pour cent (Statistique Canada 1989, Catalogue 93-110).

Population ayant terminé des études secondaires ou des études plus avancées, par groupe d'âge, Can. et N.-B., 1986

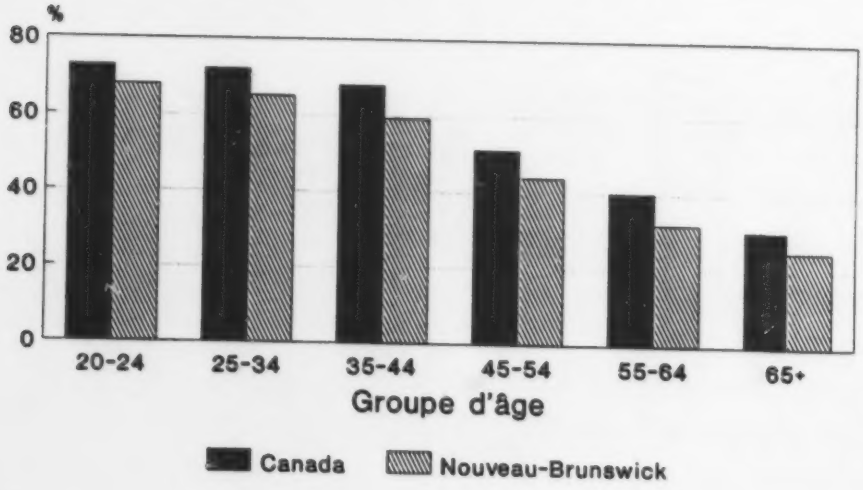

Source :
Statistique Canada 1989, 93-110.

Un pourcentage plus élevé de femmes que d'hommes avaient terminé leurs études secondaires ou des études plus avancées dans le groupe des 65 ans et plus. Le contraire est vrai pour le groupe des 35 à 64 ans.

En général, la proportion ayant terminé leurs études secondaires ou des études plus avancées diminue au fur et à mesure que l'âge du groupe augmente. Chez les hommes, toutefois, la proportion du groupe des 20 à 24 ans ayant un diplôme d'études secondaires ou postsecondaires est moins élevée que la proportion du groupe des 25 à 34 ans.

Population ayant terminé des études secondaires ou des études plus avancées, par groupe d'âge, N.-B., 1986

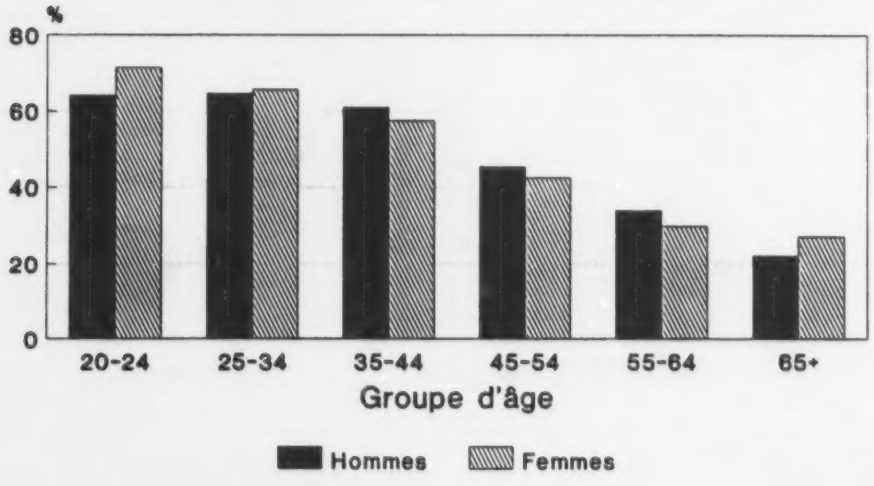

Source :
Statistique Canada 1989, 93-110.

Niveaux d'alphabétisation

Selon le rapport **Plan d'action** produit par le Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation du Nouveau-Brunswick, une personne est fonctionnellement analphabète si elle :

> «ne peut pas lire, écrire ni faire de calculs pour fonctionner dans la vie quotidienne de sa société... Neuf années de scolarité sont jugées essentielles pour assurer une alphabétisation fonctionnelle. On estime que ce point sera le diplôme d'études secondaires en l'an 2000.»

Le rapport poursuit en affirmant que le niveau de scolarité précisé doit seulement être considéré comme une mesure brute.

L'Enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées dans les activités quotidiennes menée par Statistique Canada en 1989 a constaté que seulement 12 % des Canadiens n'ayant qu'une scolarité élémentaire, ou sans aucune scolarité, peuvent satisfaire à la plupart des exigences quotidiennes de lecture (Statistics Canada, summer 1990). L'enquête n'ayant pas visé les personnes ayant plus de 69 ans, l'application de ces résultats à la population âgée est limitée. Par conséquent, même s'il s'agit d'une mesure brute, les niveaux d'alphabétisation des personnes de 65 ans et plus sont classés en fonction du niveau de scolarité, les personnes ayant moins de neuf années de scolarité étant considérées comme personnes ayant des capacités insuffisantes pour satisfaire aux exigences courantes de lecture.

En 1986, la proportion de la population de 15 ans et plus au Nouveau-Brunswick ayant moins de neuf années de scolarité (23,9 %) était plus élevée que la moyenne canadienne (17,3 %) pour tous les groupes d'âge et particulièrement chez la population masculine.

Population de 15+ ayant moins de neuf années de scolarité, par groupe d'âge et sexe, N.-B. et Canada, 1986

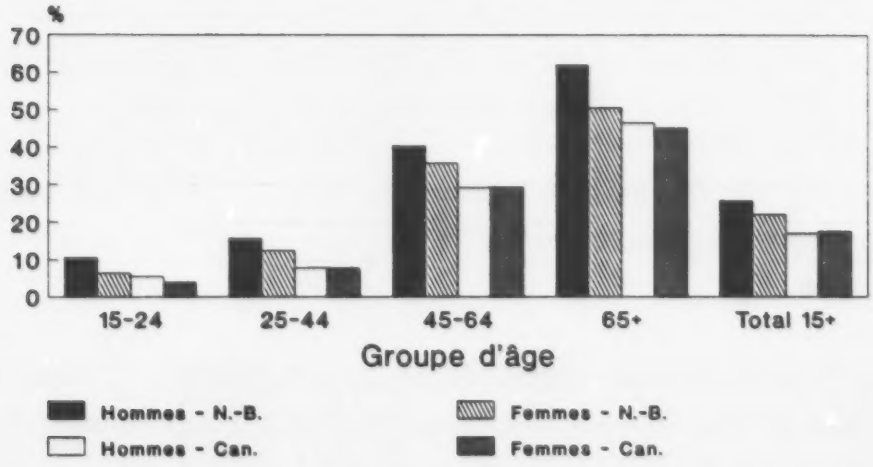

Source :
Statistique Canada, 1989, 93-110.

Parmi les plus de 128 000 personnes du Nouveau-Brunswick ayant moins de neuf années de scolarité, 8,2 % étaient du groupe des 14 à 24 ans; 24,0 %, du groupe des 25 à 44; 36,2 % avaient entre 45 et 64 ans, et 31,6 % avaient plus de 65 ans. Les hommes représentaient près de 53 % du groupe total.

Population ayant moins de neuf années de scolarité, par sexe et groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1986

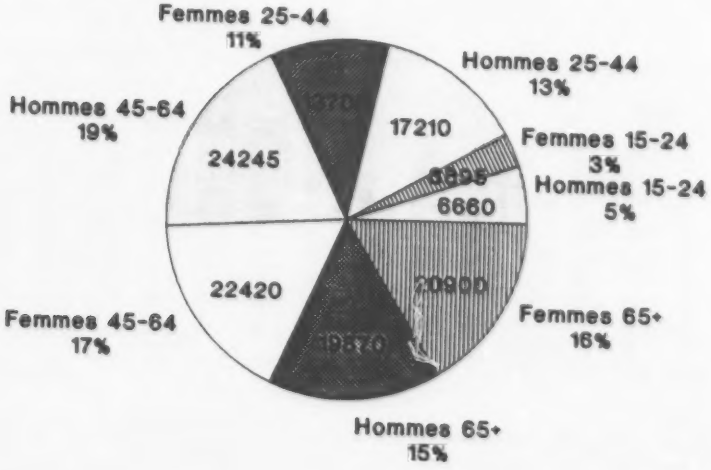

Source :
Statistique Canada 1989, 93-110.

Le nombre de personnes ayant moins de neuf années de scolarité variait en fonction du comté, Gloucester, Westmorland et Saint John venant en tête et le comté d'Albert comptant le plus petit nombre de ces personnes.

Population de 15 ans et plus ayant moins de neuf années de scolarité, par groupe d'âge dans chaque comté, N.-B., 1986

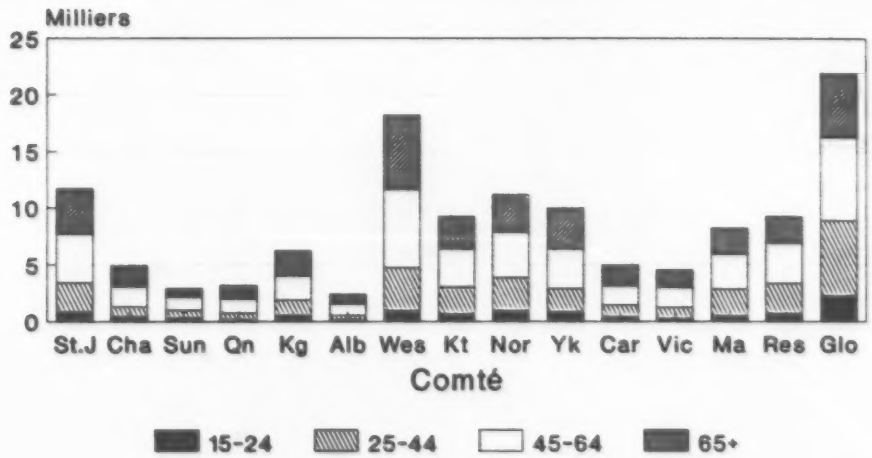

Source :
Statistique Canada, Tableau sommaire de base SC86B01.

En moyenne, 55,5 % des personnes de 65 ans et plus possèdent moins de neuf années de scolarité. La proportion varie selon le sexe et le comté de résidence. La proportion varie entre un minimum d'un peu plus de 36 % chez les femmes de 65 ans et plus dans le comté de Saint John et un maximum de plus de 85 % chez les hommes de 65 ans et plus dans le comté de Kent.

Population de 65 ans et plus ayant moins de neuf années de scolarité, par comté et sexe, N.-B., 1986

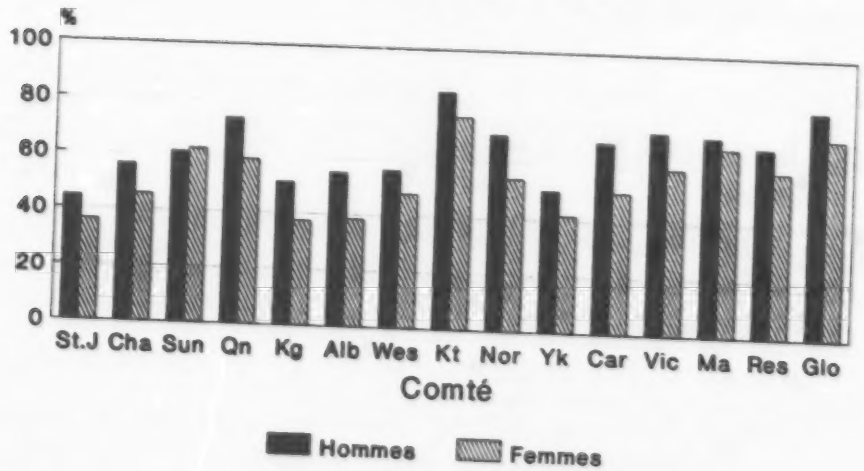

Source :
Statistique Canada, Tableau sommaire de base SC86B01.

Vu l'accroissement des possibilités d'éducation, les générations futures de citoyens aînés jouiront d'une scolarité supérieure. Des études indiquent qu'avec les niveaux supérieurs de scolarité, les connaissances et les attitudes relatives au processus de vieillissement s'améliorent également (Novak, 1988). Les personnes ayant un niveau supérieur de scolarité ont tendance à poursuivre leurs études afin d'acquérir constamment des connaissances et des compétences, de développer leurs talents cachés ainsi que de maintenir et d'améliorer leur état de santé. De même, leur participation à des activités tend à augmenter, qu'il s'agisse d'activités reliées au perfectionnement personnel ou d'activités culturelles, politiques ou sociales. On anticipe pour l'avenir des personnes physiquement et mentalement plus actives.

Ces niveaux changeants de scolarité et de participation continueront de poser un défi aux enseignants et aux responsables de l'élaboration des programmes.

Langues

♦ Langue officielle

En 1986, 65,8 % des personnes de 65 ans et plus pouvaient converser en anglais seulement; 11,8 %, en français seulement; et 22,2 %, dans les deux langues (Statistique Canada 1989, Catalogue 93-103). Seulement 150 personnes, dont 100 femmes, ont déclaré ne pas être capables de parler ni anglais ni français. Une plus forte proportion d'hommes que de femmes pouvaient parler les deux langues officielles.

Répartition de la population de 65 ans et plus selon la langue officielle et le sexe, Nouveau-Brunswick, 1986

Langue	Hommes	Femmes
Anglais seulement	63,6 %	67,6 %
Français seulement	11,0 %	12,4 %
Anglais et français	25,3 %	19,8 %
Ni anglais, ni français	0,1 %	0,3 %

Source : Statistique Canada 1989, 93-103.

Une étude de la population des moins de 65 ans indique une tendance croissante vers une capacité d'expression dans les deux langues officielles. Chez les personnes de 15 à 19 ans, 36,8 % étaient capables de parler anglais et français, comparativement à 22 % dans le groupe des 65 ans et plus.

Répartition de la population du Nouveau-Brunswick selon la langue officielle et le groupe d'âge, 1986

Groupe d'âge	Anglais seulement	Français seulement	Les deux
65 +	65,8 %	11,8 %	22,2 %
60-64	62,3 %	10,4 %	27,4 %
55-59	62,6 %	9,8 %	27,6 %
50-54	60,3 %	9,1 %	30,5 %
45-49	60,4 %	7,9 %	31,7 %
40-44	57,9 %	8,1 %	33,9 %
35-39	57,2 %	7,7 %	35 %
30-34	56,2 %	8,4 %	35,4 %
25-29	57,4 %	8,7 %	33,8 %
20-24	58,1 %	8,5 %	33,3 %
15-19	53,2 %	9,9 %	36,8 %

Source : Statistique Canada 1989, 93-103.

♦ Langue maternelle

La langue maternelle d'une personne est la première langue que la personne a apprise et qu'elle connaît encore. En 1986, au Nouveau-Brunswick, les principales langues maternelles chez les plus de 65 ans étaient l'anglais (66,7 %), le français (29,2 %) et l'anglais et le français simultanément (2,9 %) (Statistique Canada 1987, Catalogue 93-102). D'autres langues que l'anglais et le français (plus de 28 langues) figuraient parmi les langues maternelles des citoyens aînés dans 1 % des cas à peu près, soit environ 755 personnes. Il s'agit d'un contraste net par rapport à la moyenne canadienne d'environ 20 % ayant appris une autre langue que l'anglais ou le français en premier lieu.

Langue maternelle des personnes de 65 ans et plus, Canada et Nouveau-Brunswick, en pourcentage

Langue	Canada	Nouveau-Brunswick
Anglais	57,4 %	66,7 %
Français	21,9 %	29,2 %
Anglais et français	1,6 %	2,9 %
Anglais et langue non officielle	2,7 %	0,3 %
Français et langue non officielle	0,1 %	0,01 %
Anglais et français et langue non officielle	0,2 %	0,03 %
Autres langues comme langue maternelle	16,1 %	0,86 %

Source : Statistique Canada 1987, 93-102.

On s'attend, dans l'immédiat, à très peu de changement au niveau de la langue maternelle, étant donné que 97 % de chaque groupe de plus de 15 ans ont pour langue maternelle, soit l'anglais, soit le français, ou l'anglais et le français, une moyenne globale de 98,6 % pour tous les Néo-Brunswickois. La moyenne canadienne est de 86,2 % (Statistique Canada 1987, Catalogue 93-102).

Origine ethnique

En 1986, moins de 4 % des Néo-Brunswickois de 65 ans et plus ont déclaré avoir une origine ethnique autre que les origines anglaise, irlandaise, écossaise, galloise ou française. Le tableau suivant indique le nombre de personnes par origine unique ou multiple.

Nombre de personnes de 65 ans et plus, par origine ethnique
Nouveau-Brunswick, 1986

Origine ethnique	Origine unique	Origine multiple
Anglais, Irlandais, Écossais, Gallois	34 900	25 680
Français	22 305	3 560
Hollandais	435	915
Allemand	385	820
Danois	170	60
Libanais	145	20
Juif	155	30
Amérindien	140	55
Italien	95	65
Autre (comprenant 31 origines)	555	315

Source : Statistique Canada 1989, 93-109.

Ces chiffres sont établis d'après une population demeurant dans des maisons privées. Le total des réponses ayant trait aux origines unique et multiple sera plus grand que la population totale, étant donné que les réponses relatives à l'origine multiple fournies par les répondants sont déclarées sous chacune des origines; c'est-à-dire qu'une réponse d'origine multiple «française et italienne» sera portée au groupe d'origine multiple française et au groupe d'origine multiple italienne.

Immigration

Le petit nombre de personnes provenant de divers milieux ethniques traduit les tendances de l'immigration du Nouveau-Brunswick (Statistique Canada 1988, 94-108). Dans l'ensemble de la population qui ne résidait pas en établissement hospitalier en 1986, au Nouveau-Brunswick, 96,2 % étaient des non-immigrants.

Immigrants au Nouveau-Brunswick, 1986

	Population	%
Non-immigrants	674 905	96,2 %
Immigrants	26 950	3,8 %
par lieu de naissance :		
États-Unis	10 660	39,6 %
Amérique	640	2,4 %
Royaume-Uni	7 550	28,0 %
Europe	5 440	20,2 %
Afrique	390	1,4 %
Asie	1 880	7,0 %
Autres pays	395	1,5 %

Source : Statistique Canada 1988, 94-108.

La région de l'Atlantique ne semble pas attirer beaucoup d'immigrants. Même pendant les pointes d'immigration au début des années 1900, moins de 10 % de la population étaient nés à l'étranger, comparativement à 40 % et à 50 % dans les Prairies et en Colombie-Britannique (Santé et Bien-être social Canada, 1989a). Comme les immigrants se rendent où existent des possibilités d'avenir, les principaux centres urbains les attirent. Compte tenu du taux de chômage et de l'absence de centres urbains dans les provinces de l'Atlantique, on doit mettre en évidence d'autres facteurs pour attirer des immigrants.

Conclusion

Bien que la province du Nouveau-Brunswick n'ait pas une superficie ou une population importantes, elle est riche en ressources humaines de tout âge. Une partie de cette importante ressource, les personnes de plus de 65 ans, s'est accrue en nombre et en proportion par rapport à la population totale. Elles ont ainsi attiré l'attention des responsables de l'élaboration des politiques et des programmes tant du secteur privé que du secteur public.

Le présent document a été préparé afin de fournir aux planificateurs un tableau détaillé sur les personnes de plus de 65 ans au Nouveau-Brunswick. On a recueilli des données auprès de diverses sources et on les a combinées pour présenter une vue du passé et du présent ainsi que certaines projections pour l'avenir. Nous espérons que ce rapport deviendra une base solide sur laquelle s'appuieront les plans pour l'avenir.

La situation des personnes âgées n'est toutefois pas statique. Des changements se sont produits au cours des années et ils continueront de se produire au fur et à mesure que diverses tendances touchent la société. On peut prévoir certains de ces changements comme l'ont démontré les données de cette étude. Nous n'avons toutefois pas pu prédire d'autres changements qui se produiront. Ainsi, en plus d'élaborer des plans basés sur des faits et des chiffres connus, les responsables de l'élaboration des politiques devront toujours composer avec l'inconnu et l'imprévu.

Construire pour l'avenir constitue effectivement une tâche stimulante.

Références

Adams, O. & Nagur, D. (Été 1989). Le mariage et le divorce au Canada. *Tendances sociales canadiennes,* 24-27.

Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick. (1988). [Population selon le comté, Nouveau-Brunswick, 1986]. Données brutes non publiées.

Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick. (1989). [Population selon l'âge et le sexe, Nouveau-Brunswick, 1989-2004]. Données brutes non publiées.

Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick. (1990). [Population selon l'âge et le sexe, Nouveau-Brunswick, 2004-2034]. Données brutes non publiées.

Antai-Otong, D. (1990). Suicide Risk? *Geriatric Nursing, 11,* 228-230.

Beneteau, R. (Hiver 1988). Le suicide au Canada. *Tendances sociales canadiennes,* 22-24.

Che-Alford, J. (Printemps 1990). L'accession à la propriété. *Tendances sociales canadiennes,* 2-5.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. (1989). *1989 et après : Les défis d'une société canadienne vieillissante.* Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. (1991a). *La situation économique des aîné-e-s -- Un précis.* Catalogue H71-3/14-1991F.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. (1991b). *La violence faite aux aîné-e-s : Une perspective nationale.* Catalogue H 71-2/3-2-1991.

Conseil du Premier ministre sur l'alphabétisation. (1991). *Un cadre d'action.* Fredericton, Nouveau-Brunswick : Secrétariat des politiques.

Conseil national du Bien-être. (1989). *Guide des pensions.* Catalogue H68-23/1989F.

Conseil national du Bien-être. (1990). *Réforme des pensions.* Catalogue H68-24/1990F.

Conseil national du Bien-être. (1990). *La femme et la pauvreté, dix ans plus tard.* Catalogue H68-25/1990F.

Direction des services de santé. (1989). *Guide pour l'établissement de normes : Soins de santé liés aux mauvais traitements, aux voies de fait, à la négligence et à la violence familiale.* Rapport du sous-comité des guides relatifs aux services institutionnels. Ottawa : Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Gouvernement du Canada. (1982). *Rapport du gouvernement canadien sur le vieillissement.* Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada.

Havens, B. (1981). *Canada's Changing Age Structure: Implications for the Future Population Projections: Certainties and Uncertainties.*

Janz, M. (1990). Clues to Elder Abuse. *Geriatric Nursing, 11,* 220-222.

Jones, M. (Été 1990). L'emploi du temps des personnes âgées. *Tendances sociales canadiennes,* 28-30.

Larsen, D. (March 28, 1989). Elderly Suicides: Rates are strikingly high and increase with age. *Winnipeg Free Press.*

Lindsay, C. & Donald, S. (Automne 1988). Revenu des personnes âgées au Canada. *Tendances sociales canadiennes*, 20-25.

MacInnis, F. (January 17, 1990). Suicide Rate High for Seniors. *Seniors Today.*

Mishara, B. L. (1991). Le suicide chez les aîné-e-s. Le conseil consultatif national sur le troisième âge, *Santé mentale et vieillissement.* Catalogue H71-2/1-11-1991F.

Moore, E.G., Rosenberg, M.W., et Bekkering, M.H. (1989). *An Atlas of the Elderly Population of Atlantic Canada.* Produced for the Review of Demography and Its Implications for Economic and Social Policy (Health and Welfare Canada Contract No. 194).

Moore, M. (Printemps 1989). Familles comptant deux soutiens : la nouvelle norme. *Tendances sociales canadiennes,* 24-26.

Novak, M. (1988). *Aging and Society: A Canadian Perspective.* Scarborough: Nelson Canada.

Parliament, J. B. (Été 1989). Les femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer. *Tendances sociales canadiennes,* 2-6.

Podnieks, E., Pillemer, K., Nicholson, J. P., Shillington, T., & Frizzel, A. (1990). *Une enquête nationale sur le mauvais traitement des personnes âgées au Canada.* Ottawa : Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé et Bien-être social Canada.

Rashid, A. (1989). *Le revenu de la famille.* Statistique Canada. Catalogue 98-128.

Santé et Bien-être social Canada. (1989a). *Esquisse du Canada de demain : Rapport de l'Étude démographique.* Ottawa : Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Catalogue H21-105/1-1989.

Santé et Bien-être social Canada. (1989b). *Les mauvais traitements et la négligence envers les personnes âgées.* Ottawa : Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Catalogue H72-21/10-1989F.

Santé et Bien-être social Canada. (1989c). *Statistiques de la sécurité sociale : Canada et provinces, 1963-1964 à 1987-1988.* Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada. Catalogue H21-98/1989.

Santé et Bien-être social Canada. (1990a). *Cotisants du Régime de pensions du Canada, 1988.* Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada. Catalogue H75-20/1988.

Santé et Bien-être social Canada. (1990b). *Les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées.* Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Santé et Bien-être social Canada. (1991). *Programmes de la sécurité du revenu : Tableau des taux en vigueur, avril-juin 1991.*

Santé et Bien-être social Canada. (mai 1991). *Programmes de la sécurité du revenu : Statistiques mensuelles.*

Statistics Canada. (Summer 1990). Reading between the Lines. *Perception, 14*(3), 20-23.

Statistique Canada. (1983). Estimations intercensitaires annuelles de la population selon le sexe et l'âge, Canada et provinces, 1976-1981. (Tableau 1. Population recensée selon le sexe et l'âge, Canada et provinces, 1er juin 1976). Catalogue 91-518.

Statistique Canada. (1986). *Longévité et tables de mortalité chronologiques (abrégées) 1921-1981 : Canada et provinces.* Catalogue 89-506.

Statistique Canada. (1987). *Le Pays : Caractéristiques de la population et des logements : Âge, sexe et état matrimonial.* Catalogue 93-101.

Statistique Canada. (1987). *Le Pays : Caractéristiques de la population et des logements : Familles : Partie I.* Catalogue 93-106.

Statistique Canada. (1987). *Le Pays : Caractéristiques de la population et des logements : Langue : Partie I.* (Tableau 3). Catalogue 93-102.

Statistique Canada. (1987). *Le Pays : Caractéristiques de la population et des logements : Logements et ménages : Partie I.* Catalogue 93-104.

Statistique Canada. (1987). *Santé et aide du milieu, 1985.* Catalogue 11-612, N° 1.

Statistique Canada. (1988). *Caractéristiques de la population et des logements : Régions urbaines et rurales, Canada, provinces et territoires : Partie 1.* Catalogue 94-129.

Statistique Canada. (1988). *Pensions et revenus des personnes âgées au Canada, 1971-1985.* Catalogue 13-588, N° 2.

Statistique Canada. (1988). *Recensement du Canada 1986 : Profils : Nouveau-Brunswick : Partie 2.* [Données - échantillon (20 %)]. Catalogue 94-108.

Statistique Canada. (1989). *Dépenses des familles au Canada : 1986.* Catalogue 62-555.

Statistique Canada. (1989). *Enquête sur la santé et les limitations d'activités : Données infraprovinciales pour le Nouveau-Brunswick.* Catalogue 82-606.

Statistique Canada. (1989). *Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques.* Catalogue 13-218.

Statistique Canada. (1989). *Gains des hommes et des femmes 1988.* Catalogue 13-217.

Statistique Canada. (1989). *Le Pays : Caractéristiques de la population et des logements : Activité. [Tableau 3 - données - échantillon (20 %)].* Catalogue 93-111.

Statistique Canada. (1989). *Le Pays : Caractéristiques de la population et des logements : Langue : Partie 2.* [Tableau 8 - données - échantillon (20 %)]. Catalogue 93-103.

Statistique Canada. (1989). *Le Pays : Caractéristiques de la population et des logements : Logements et ménages : Partie 2.* Catalogue 93-105.

Statistique Canada. (1989). *Le Pays : Caractéristiques de la population et des logements : Origine ethnique, immigration et citoyenneté.* Catalogue 93-109.

Statistique Canada. (1989). *Le Pays : Caractéristiques de la population et des logements : Revenu d'emploi des particuliers.* [Tableau 2 - données - échantillon (20 %)]. Catalogue 93-115.

Statistique Canada. (1989). *Le Pays : Caractéristiques de la population et des logements : Revenu total des particuliers.* [Tableau 5 - données - échantillon (20 %)]. Catalogue 93-114.

Statistique Canada. (1989). *Le Pays : Caractéristiques de la population et des logements : Scolarité et principal domaine d'études.* [Tableau 2 - données - échantillon (20 %)]. Catalogue 93-110.

Statistique Canada. (1989). *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1988.* Catalogue 13-207.

Statistique Canada. (1989). *Tables de mortalité, Canada et provinces, 1985-1987.* Numéro de la facture 41044.

Statistique Canada. (1990). *Enquête sur la santé et les limitations d'activités : Faits saillants : Personnes ayant une incapacité au Canada.* Catalogue 82-602.

Statistique Canada. (1990). *Estimations annuelles postcensitaires de la population suivant l'état matrimonial, l'âge, le sexe et composantes de l'accroissement, Canada, provinces et territoires au 1er juin 1989.* Catalogue 91-210.

Statistique Canada. (1990). *Profil de la victimisation au Canada.* Catalogue 11-612F, N° 2.

Statistique Canada. (1990). *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1989-2011.* Catalogue 91-520.

Statistique Canada. (1990). *Portrait statistique des femmes au Canada.* Catalogue 89-503.

Statistique Canada. (1990). *Rapports sur la santé 1989 1*(2), Catalogue 82-003.

Statistique Canada. (1991). *Rapports sur la santé 1990, 2*(4). Catalogue 82-003.

Stone, L. & Fletcher, S. (1986). *Le boom du troisième âge.* Statistique Canada. Catalogue 89-515.

Stone L. & Frenken, H. (1988). *Les personnes âgées au Canada.* Statistique Canada. Catalogue 98-121.

Turcotte, P. (Automne 1988). Union de fait : Environ un demi-million en 1986. *Tendances sociales canadiennes,* 35-39.

Ufema, J. (1991). Suicide and the Elderly: Warning Signs. *Nursing91, 21*(6), 25-26.

Régions: Famille et services sociaux communautaires

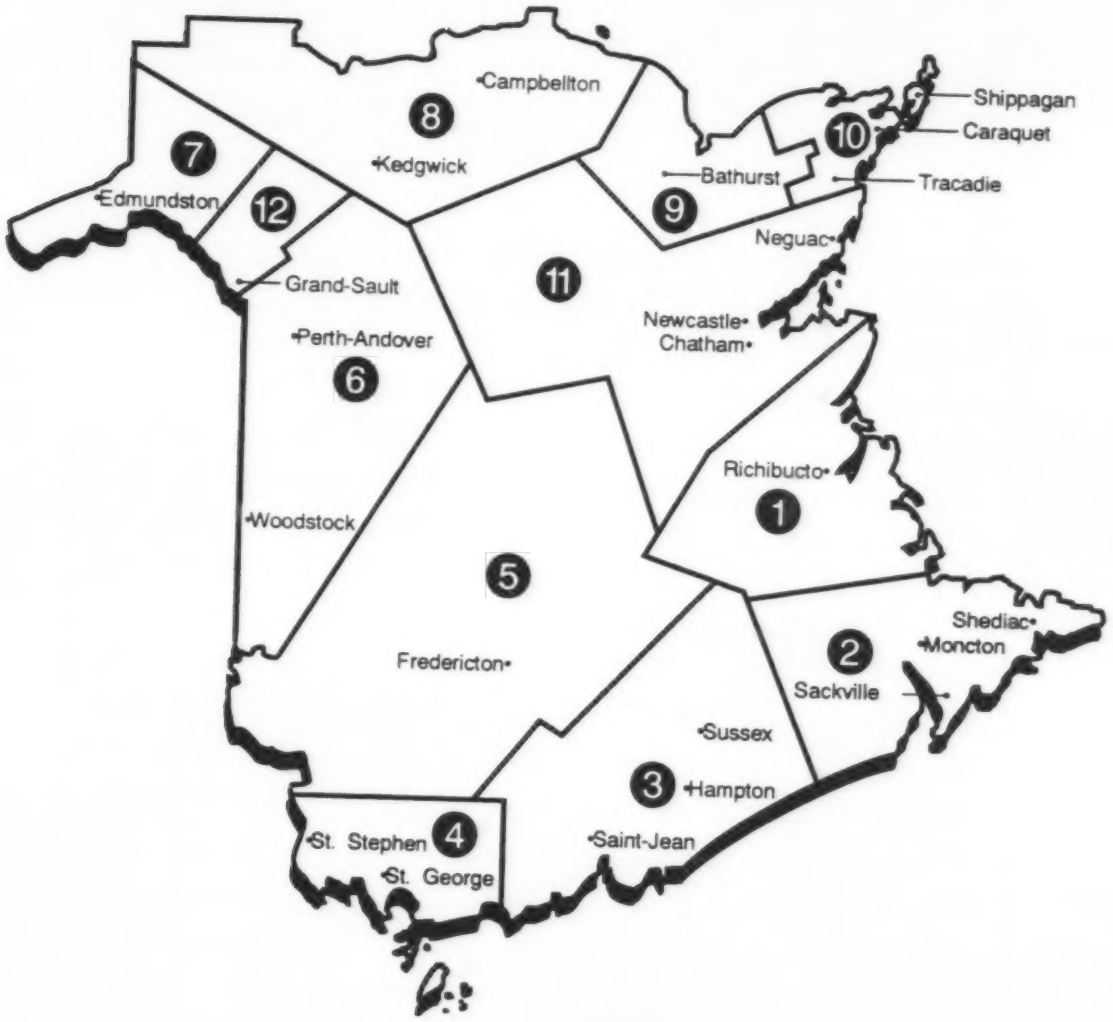

Région 1: (i) Comté de Kent.

Région 2: (i) Comté de Westmorland;
(ii) Comté d'Albert.

Région 3: (i) Comté de Saint John;
(ii) Comté de Kings;
(iii) Paroisses de Petersville, de Hampstead, de Wickham, de Johnston et de Brunswick, dans le comté de Queens.

Région 4: (i) Comté de Charlotte.

Région 5: (i) Comté de Queens: sauf les paroisses de Petersville, de Hampstead, de Wickham, de Johnston et de Brunswick;
(ii) Comté de Sunbury;
(iii) Comté de York;
(iv) Paroisses de Ludlow et de Blissfield dans le comté de Northumberland.

Région 6: (i) Comté de Carleton;
(ii) Comté de Victoria: sauf les paroisses de Drummond et de Grand-Sault.

Région 7: (i) Comté de Madawaska: sauf les paroisses de St-Léonard et de St-André.

Région 8: (i) Comté de Restigouche.

Région 9: (i) Paroisses de Beresford, de Bathurst et d'Allardville dans le comté de Gloucester.

Région 10: (i) Comté de Gloucester: sauf les paroisses de Beresford, de Bathurst et d'Allardville.

Région 11: (i) Comté de Northumberland: sauf les paroisses de Ludlow et de Blissfield.

Région 12: (i) Comté de Madawaska: les paroisses de St-Léonard et de St-André;
(ii) Comté de Victoria: les paroisses de Drummond et de Grand-Sault.

Tableaux

Population totale, Nouveau-Brunswick, 1976 - 2006 (en milliers)

1976	677,2	1996	740,3
1981	696,4	2001	748,8
1986	709,4	2006	751,8
1991	726,4		

Population des personnes de 65 ans et plus, Nouveau-Brunswick, 1976 - 2006 (en milliers)

1976	61,1	1996	93,3
1981	70,5	2001	95,9
1986	78,7	2006	98,8
1991	88,1		

Les 65 ans et plus sous forme de pourcentage de la population totale du Canada selon des scénarios de croissance faible, moyenne et élevée, années choisies, 1981 - 2036

Année	Croissance faible	Croissance moyenne	Croissance élevée
1981	9,7 %	9,7 %	9,7 %
1986	10,6 %	10,6 %	10,6 %
1991	11,8 %	11,8 %	11,8 %
1996	12,9 %	12,8 %	12,7 %
2001	13,8 %	13,5 %	13,4 %
2006	14,7 %	14,2 %	14,1 %
2011	16,4 %	15,5 %	15,2 %
2016	19,0 %	17,6 %	17,0 %
2021	21,7 %	19,8 %	18,9 %
2026	24,8 %	22,0 %	20,8 %
2031	27,4 %	23,8 %	22,1 %
2036	28,8 %	24,5 %	22,4 %

Population de 65 ans et plus, par sexe et groupe d'âge, Canada, 1986, 1989, 2011, 2036, en fonction d'une croissance faible (en milliers)

Année	Hommes 65-74	Femmes 65-74	Hommes 75+	Femmes 75+
1986	739,6	911,9	394,8	653,4
1989	797,1	988,2	444,6	741
2011	1175,1	1383,5	815,8	1426,5
2036	1749,4	2049,9	1527	2634,6

Population réelle et prévue de Néo-Brunswickois de 65 ans et plus par groupe d'âge, 1976, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006 (en milliers)

Année	65-69	70-74	75-79	80-84	85-89	90+	Total
1976	21,7	15,5	11,2	7,2	3,7	1,8	61,1
1981	24,7	18,9	12,7	7,9	4,3	2	70,6
1986	26	21,5	15,2	8,9	4,6	2,5	78,7
1991	27,6	22,8	17,7	11,3	5,8	2,9	88,1
1996	25,8	24,1	18,9	13,2	7,3	3,9	93,3
2001	25,6	22,6	20	14,2	8,6	5	95,9
2006	27,6	22,4	18,7	14,9	9,2	6	98,8

Taux moyens de croissance annuelle par période de cinq ans pour le Nouveau-Brunswick, par groupe d'âge

Année	65-74	75-84	85+
1976-1981	3,4 %	2,4 %	2,9 %
1981-1986	1,8 %	3,4 %	2,5 %
1986-1991	1,2 %	4,1 %	4,5 %
1991-1996	-0,2 %	2,1 %	5,7 %
1996-2001	-0,7 %	1,3 %	4,3 %
2001-2006	0,7 %	-0,4 %	2,4 %

Augmentation de 1986 à 2001, par groupe d'âge, population de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick

65+	21,9 %
65-74	1,5 %
75-84	41,9 %
85+	91,5 %

Répartition de la population des 65 ans et plus par sexe et groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1986

Groupe d'âge	Femmes	Hommes
65-69	54 %	46 %
70-74	55 %	45 %
75-79	57 %	43 %
80-84	63 %	37 %
85-89	68 %	32 %
90+	72 %	28 %

Nombre de femmes par 100 hommes par groupe d'âge et année, Nouveau-Brunswick

Groupe d'âge	1981	1991	2001
65-69	109	117	117
70-74	117	126	124
75-79	135	134	141
80-84	163	163	166
85+	192	238	232

Tableau comparatif des personnes veuves et des personnes mariées par sexe et groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1986

Groupe d'âge	Hommes (mariés)	Femmes (mariées)	Hommes (veufs)	Femmes (veuves)
65-69	83,1 %	60,2 %	6,6 %	30,4 %
70-74	79,9 %	48,2 %	9,9 %	41,7 %
75-79	73,5 %	33,6 %	16,1 %	54,8 %
80-84	64,0 %	20,6 %	25,3 %	67,1 %
85-89	53,9 %	10,8 %	37,0 %	76,3 %
90 +	39,7 %	4,8 %	51,8 %	82,9 %

Proportion de la population de 65 ans et plus par état civil, groupe d'âge et sexe, Nouveau-Brunswick, 1986

Groupe d'âge	Hommes(CDV)	Femmes (CDV)	Femmes (mariées)	Hommes (mariés)
65-69	16,9 %	39,8 %	60,2 %	83,1 %
70-74	20,0 %	51,8 %	48,2 %	79,9 %
75-79	26,5 %	66,5 %	33,6 %	73,5 %
80-84	36,1 %	79,5 %	20,6 %	64,0 %
85-89	46,1 %	89,2 %	10,8 %	53,9 %
90 +	59,6 %	95,2 %	4,8 %	39,7 %

CDV = célibataires + divorcés + veufs

Taux de dépendance, Nouveau-Brunswick

Année	RDA (Élément âgé)	RDD (Démographique)	RDJ (Élément jeune)
1976	17,5	93,9	76,4
1981	18,6	83,2	64,6
1986	19,3	73,5	54,3
1991	20,5	69,3	48,8
1996	20,7	64,3	43,6
2001	20,6	60,5	39,9
2006	20,8	57,9	37,2

Pourcentage de la population totale par groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1976-2006 (en milliers)

Année	0-19	20-64	65+
1976	266,9	349,3	61,1
1981	245,7	380,2	70,6
1986	221,9	408,8	78,7
1991	209,4	429	88,1
1996	196,4	450,5	93,2
2001	186,4	466,6	96
2006	176,9	476,1	98,8

Taux de dépendance démographique par région de la FSSC, Nouveau-Brunswick, 1986

1	80	4	82	7	70	10	76
2	69	5	68	8	72	11	81
3	75	6	84	9	73	12	81

Personnes ayant une incapacité, par groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1986/1987

Groupe d'âge	Total des personnes
0-14	9 905
15-24	5 370
25-44	20 570
45-64	33 115
65+	40 145

Maison	35 645
Établissement	4 500

Proportion de la population de 65+ ayant une incapacité et demeurant en établissement, par groupe d'âge, Canada et Nouveau-Brunswick, 1986

Groupe d'âge	Canada Hommes	N.-B. Hommes	Canada Femmes	N.-B. Femmes
65-74	5,4	3,5	6,3	4,4
75-84	15,9	9,6	20,9	16
85+	34,3	23,9	45,8	37

Gravité de l'incapacité des personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité et demeurant dans des familles, Nouveau-Brunswick, 1986

Gravité de l'incapacité	Nombre de personnes
Légère	12 640
Moyenne	13 755
Grave	9 250

Proportion de personnes de 65 ans et plus (à la maison) ayant une incapacité et ayant besoin d'aide, Nouveau-Brunswick, 1986

Tâche	Proportion
Gros travaux ménagers	60,2 %
Travaux ménagers	30,5 %
Emplettes	29,3 %
Finances	22,1 %
Repas	18,8 %
Soins personnels	9,0 %
Mobilité	3,6 %

Sources d'aide des personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité et vivant à la maison Nouveau-Brunswick, 1986

Tâche	Famille	Autres	Amis et voisins
Gros travaux ménagers	60	40	12
Travaux ménagers	71	37	9
Emplettes	84	21	11
Finances	89	7,8	6
Repas	77	33	10
Soins personnels	82	31	-
Mobilité	82	-	-

Bénéficiaires de SV/SRG, Nouveau-Brunswick, mai 1991

SV seulement	37 246		
SV/SRG partiel	41 514		
SV/SRG maximal	9 348	Mariés	2 660
		Célibataires	6 688

Prestation de retraite mensuelle moyenne du Régime de pensions du Canada (RPC) par groupe d'âge et sexe, Canada, mai 1991

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
65-69	489,68 $	285,95 $
70-74	435,00 $	260,63 $
75-79	376,59 $	242,94 $
80-84	279,48 $	185,68 $
85+	156,17 $	110,30 $

Participation des 65 ans et plus à la population active selon l'état civil et le sexe, Canada et Nouveau-Brunswick, 1986 (%)

État civil	Canada Femmes	Nouveau-Brunswick Femmes	Canada Hommes	Nouveau-Brunswick Hommes
Célibataire	9,1	10	16,4	11,9
Marié(e)	4,4	2,8	14,9	9,9
Séparé(e)/ Divorcé(e)	7,8	5,5	13	8,3
Veuf/veuve	3,1	2,3	8	4,3
Total	4,3	3,3	14,1	9,3

Revenu d'emploi moyen en fonction des groupes d'emploi de 1985, par groupe d'âge et sexe Nouveau-Brunswick

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
15-24	6 908 $	5 127 $
25-34	18 492 $	11 345 $
35-44	24 536 $	12 531 $
45-54	24 502 $	12 455 $
55-64	22 265 $	11 882 $
65 +	13 258 $	9 552 $

Répartition des personnes de 65 ans et plus tirant un revenu d'emploi (1985), selon le sexe, Nouveau-Brunswick (pourcentage de la population employée de 65 ans et plus)

Revenu	Hommes (%)	Femmes (%)
0 - 4 999 $	34,9	42,2
5 000 - 6 999 $	8,9	11,6
7 000 - 14 999 $	23,2	25,8
15 000 - 19 999 $	10,5	9,3
20 000 - 24 999 $	6,8	5,3
25 000 - 29 999 $	6,3	1
30 000 + $	9,3	5,3

Répartition du revenu par source et sexe des Canadiens et des Canadiennes de 65 ans et plus, 1986

Source	Hommes	Femmes
SV/SRG	25,2	45,3
RPC/RRQ	16,3	11
Autres sources gouvernementales	3,5	3,6
Placements	18,9	24,1
Régimes de retraite privés	20,1	10,5
Autres sources	15,9	5,4

Revenu moyen personnel total, par sexe et groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1985

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
20 - 24	9 776 $	7 070 $
25 - 29	17 403 $	11 449 $
30 - 34	22 128 $	12 106 $
35 - 39	25 262 $	12 867 $
40 - 44	26 193 $	13 024 $
45 - 49	25 567 $	12 449 $
50 - 54	24 143 $	12 258 $
55 - 59	24 102 $	11 198 $
60 - 64	19 995 $	9 653 $
65 - 69	16 119 $	9 334 $
70+	12 626 $	9 721 $

Lieu de résidence de la population de plus de 65 ans selon le groupe d'âge et le sexe, Nouveau-Brunswick, 1986

Groupe d'âge et sexe	Famille (+ autres) (%)	Seuls (%)	Habitation collective (%)
65-74 femmes	70,6	26,4	3
65-74 hommes	87,3	10,4	2,3
75+ femmes	48,8	34,3	16,8
75+ hommes	75,3	14,1	10,6

Répartition des personnes de 65 ans et plus demeurant seules ou dans des habitations collectives, par sexe et groupe d'âge , Nouveau-Brunswick, 1986

Sexe et groupe d'âge	Seul	Habitation collective
Hommes 75 +	1 690	1 260
Hommes 65-74	2 240	500
Femmes 65-74	6 755	795
Femmes 75 +	6 575	3 275

Population habitant les régions urbaines, par sexe et groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1986

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
0-24	46 %	47 %
25-44	47 %	50 %
45-64	50 %	54 %
65-74	50 %	58 %
75-84	51 %	62 %
85 +	55 %	67 %

Conditions de logement des 65 ans et plus hors des établissements, Nouveau-Brunswick, 1986

Conditions de logement	Régions urbaines	Régions rurales
Famille	22 915	21 715
Seul	11 025	6 230
Non-parents	1 240	895
Parents	4 350	4 215

Soutiens de ménages privés, 65 ans et plus, Nouveau-Brunswick, 1986

Propriétaires	35 585		
Locataires	11 500		
	Hommes	65-74	2 560
	Hommes	75 +	1 775
	Femmes	65-74	3 490
	Femmes	75 +	3 665

Soutiens de ménage privés par groupe d'âge et sexe, Nouveau-Brunswick, 1986

Groupe d'âge et sexe	Propriétaires	Locataires
65-74 Femmes	6 925	3 490
65-74 Hommes	16 360	2 560
75 + Femmes	5 340	3 665
75 + Hommes	6 960	1 775

Proportion du revenu du ménage consacré au loyer/à la propriété d'une habitation, par sexe et groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1986 (%)

Sexe et groupe d'âge	Locataires	Propriétaires
Hommes 65-74	17,2	9,9
Femmes 65-74	25,0	14,4
Hommes 75 +	21,0	11,1
Femmes 75 +	26,8	16,0

Proportion de la population ayant terminé des études secondaires ou des études plus avancées par groupe d'âge, Canada et Nouveau-Brunswick, 1986 (%)

Groupe d'âge	Canada	Nouveau-Brunswick
20-24	72,8	67,8
25-34	72,0	65,1
35-44	67,9	59,3
45-54	51,3	44,0
55-64	40,2	32,0
65 +	30,5	25,1

Proportion de la population ayant terminé des études secondaires ou des études plus avancées par groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1986 (%)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
20-24	64,1	71,4
25-34	64,6	65,7
35-44	61,0	57,5
45-54	45,4	42,5
55-64	34,1	30,0
65 +	22,3	27,3

Proportion de la population de 15 ans et plus ayant moins de neuf années de scolarité, par groupe d'âge et sexe, Nouveau-Brunswick et Canada, 1986 (%)

Groupe d'âge	Hommes Nouveau-Brunswick	Femmes Nouveau-Brunswick	Hommes Canada	Femmes Canada
15-24	10,6	6,4	5,6	4
25-44	15,7	12,5	7,8	7,9
45-64	40,2	35,6	29,1	29,3
65+	62,0	50,5	46,4	45
Total 15+	25,7	22,1	16,9	17,6

Population ayant moins de neuf années de scolarité, par sexe et groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1986

Hommes de 15 à 24	6 660
Femmes de 15 à 24	3 895
Hommes de 25 à 44	17 210
Femmes de 25 à 44	13 705
Hommes de 45 à 64	24 245
Femmes de 45 à 64	22 420
Hommes de 65 ans et plus	19 870
Femmes de 65 ans et plus	20 900

Population de 15 ans et plus ayant moins de neuf années de scolarité, par groupe d'âge dans chaque comté, Nouveau-Brunswick, 1986

Comté	15-24	25-44	45-64	65+
Saint John	915	2 515	4 280	4 035
Charlotte	420	900	1 740	1 875
Sunbury	350	630	1 180	770
Queens	185	575	1 255	1 165
Kings	615	1 305	2 120	2 185
Albert	120	425	995	905
Westmorland	985	3 775	6 895	6 550
Kent	705	2 355	3 345	2 815
Northumberland	1 010	2 880	3 995	3 310
York	900	2 010	3 460	3 570
Carleton	440	1 035	1 675	1 820
Victoria	290	960	1 775	1 520
Madawaska	550	2 315	3 080	2 270
Restigouche	735	2 680	3 490	2 330
Gloucester	2 340	6 545	7 390	5 650

Proportion de la population de 65 ans et plus ayant moins de neuf années de scolarité, par comté et sexe, Nouveau-Brunswick, 1986 (%)

Comté	Hommes	Femmes
Saint John	44,4	36,1
Charlotte	56,1	45,6
Sunbury	61	62,1
Queens	73,5	58,8
Kings	51,1	37,3
Albert	54,9	38,4
Westmorland	56	47,8
Kent	85	76,1
Northumberland	70,1	54,2
York	50,3	41,7
Carleton	68,3	50,1
Victoria	72,3	59,2
Madawaska	71,2	67
Restigouche	67,6	58,9
Gloucester	81,3	71,4